Le quatrième livre de Moïse, appelé communément Numéros

- ¹ Yahvé* parla à Moïse dans le désert de Sinaï, dans la tente de la Rencontre, le premier jour du second mois, la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte, et il dit:
- ² « Recense toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre de leurs noms, tous les mâles, un par un,
- ³ depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui sont en état de porter les armes en Israël. Toi et Aaron, vous les compterez selon leurs divisions.
- ⁴ Il y aura avec vous un homme de chaque tribu, chacun à la tête de la maison de ses pères.
- ⁵ Voici les noms des hommes qui se tiendront à vos côtés :

De Reuben: Elizur, fils de Shedeur.

- ⁶ De Siméon : Shelumiel, fils de Zurishaddai.
- ⁷ De Juda : Nahshon, fils d'Amminadab.
- ⁸ D'Issachar : Nethanel, fils de Zuar.
- ⁹ De Zabulon : Eliab, fils de Helon.
- 10 Des fils de Joseph : d'Éphraïm : Élischama, fils d'Ammihud ; de Manassé : Gamaliel, fils de Pedahzur.

^{* 1:1 «} Yahvé » est le nom propre de Dieu, parfois rendu par « Seigneur » ou « l'Éternel » dans d'autres traductions.

- ¹¹ De Benjamin : Abidan, fils de Gideoni.
- 12 De Dan : Ahiezer, fils d'Ammishaddai.
- ¹³ d'Asher : Pagiel, fils d'Ochran.
- ¹⁴ De Gad : Eliasaph, fils de Deuel.
- ¹⁵ Pour Nephtali : Ahira, fils d'Enan. »
- ¹⁶ Voici les appelés de l'assemblée, les princes† des tribus de leurs pères ; ils étaient les chefs des milliers d'Israël.

¹⁷ Moïse et Aaron prirent ces hommes qui sont

mentionnés par leur nom.

- 18 Ils convoquèrent toute l'assemblée le premier jour du second mois, et ils déclarèrent leurs ancêtres selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, un par un.
- 19 Comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse, celuici les compta dans le désert de Sinaï.
- ²⁰ Les fils de Ruben, premiers-nés d'Israël, selon leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, un par un, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient en état de porter les armes.

²¹ Ceux de la tribu de Ruben dont on fit le dénombrement furent guarante-six mille cinq

cents.

On fit le dénombrement des fils de Siméon, selon leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant les noms, un par un, tous les mâles depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient en état de porter les armes.

[†] **1:16** ou, chefs, ou, leaders

- ²³ On fit le dénombrement des fils de la tribu de Siméon : cinquante-neuf mille trois cents.
- ²⁴ On enregistra les fils de Gad, selon leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient en état de porter les armes.
- ²⁵ On compta quarante-cinq mille six cent cinquante hommes de la tribu de Gad.
- ²⁶ Des fils de Juda, selon leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ²⁷ ceux de la tribu de Juda dont on fit le dénombrement furent soixante-quatorze mille six cents.
- ²⁸ On enregistra les fils d'Issacar, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient en état de porter les armes.
- ²⁹ On fit le dénombrement des fils de la tribu d'Issacar : cinquante-quatre mille quatre cents.
- ³⁰ On enregistra les fils de Zabulon, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ³¹ ceux de la tribu de Zabulon dont on fit le dénombrement furent cinquante-sept mille quatre cents.

- ³² Fils de Joseph: des fils d'Éphraïm, selon leurs générations, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre:
- ³³ ceux de la tribu d'Éphraïm dont on fit le dénombrement furent quarante mille cinq cents.
- ³⁴ On enregistra les fils de Manassé, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ³⁵ ceux de la tribu de Manassé dont on fit le dénombrement furent trente-deux mille deux cents.
- ³⁶ On enregistra les fils de Benjamin, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ³⁷ ceux de la tribu de Benjamin dont on fit le dénombrement furent trente-cinq mille quatre cents.
- ³⁸ On enregistra les fils de Dan, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ³⁹ ceux de la tribu de Dan dont on fit le dénombrement furent soixante-deux mille sept cents.
- ⁴⁰ On enregistra les fils d'Aser, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en

comptant les noms depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :

- ⁴¹ ceux de la tribu d'Aser dont on fit le dénombrement furent quarante et un mille cinq cents.
- ⁴² On enregistra les fils de Nephthali, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, d'après le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres à faire la guerre :
- ⁴³ ceux de la tribu de Nephthali dont on fit le dénombrement furent cinquante-trois mille quatre cents.
- ⁴⁴ Ce sont là ceux dont Moïse et Aaron firent le compte, et les douze hommes qui furent princes d'Israël, chacun pour sa maison de pères.
- ⁴⁵ Tous ceux des enfants d'Israël qui furent comptés selon leurs maisons de pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient en état de porter les armes en Israël -
- ⁴⁶ tous ceux qui furent comptés furent six cent trois mille cinq cent cinquante.
- ⁴⁷ Mais les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent pas comptés parmi eux.
 - ⁴⁸ Car Yahvé avait parlé à Moïse, en disant :
- ⁴⁹ « Tu ne compteras pas la tribu de Lévi et tu ne la recenseras pas parmi les enfants d'Israël ;
- ⁵⁰ mais tu établiras les Lévites sur le tabernacle du témoignage, sur tout son mobilier et sur tout ce qui lui appartient. Ils porteront le tabernacle et tous ses ustensiles ; ils en prendront soin et camperont autour de lui.

- ⁵¹ Lorsque le tabernacle devra être déplacé, les Lévites le descendront ; et lorsque le tabernacle devra être dressé, les Lévites le dresseront. L'étranger qui s'approchera sera mis à mort.
- ⁵² Les enfants d'Israël dresseront leurs tentes, chacun selon son camp, chacun selon sa bannière, selon leurs divisions.
- ⁵³ Les Lévites camperont autour de la tente du Témoignage, afin qu'il n'y ait pas de colère sur l'assemblée des enfants d'Israël. Les Lévites seront responsables du Tabernacle du Témoignage. »
- ⁵⁴ Les enfants d'Israël firent ainsi. Ils firent tout ce que Yahvé avait ordonné à Moïse.

2

- ¹ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :
- ² Les enfants d'Israël camperont chacun sous son propre drapeau, avec les bannières de leurs maisons paternelles. Ils camperont autour de la tente de la Rencontre, à distance de celle-ci.
- ³ « Ceux qui campent à l'est, vers le lever du soleil, feront partie de la bannière du camp de Juda, selon leurs divisions. Le prince des fils de Juda sera Nachschon, fils d'Amminadab.
- ⁴ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de soixante-quatorze mille six cents.
- ⁵ « Ceux qui campent à côté de lui seront de la tribu d'Issachar. Le prince des fils d'Issacar sera Nethaneel, fils de Tsuar.
- ⁶ Sa division, et ceux qui en faisaient partie, étaient de cinquante-quatre mille quatre cents.

- ⁷ Tribu de Zabulon : le prince des fils de Zabulon sera Éliab, fils de Hélon.
- ⁸ Sa division, et ceux qui en firent le dénombrement, furent de cinquante-sept mille quatre cents.
- ⁹ « Tous ceux du camp de Juda qui ont été dénombrés sont cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon leurs divisions. Ils partiront les premiers.
- 10 « Sur le côté sud sera la bannière du camp de Ruben, selon ses divisions. Le prince des fils de Ruben sera Élitsur, fils de Schedéur.
- ¹¹ Sa division, et ceux qui en faisaient partie, étaient au nombre de quarante-six mille cinq cents.
- 12 « Ceux qui camperont à côté de lui seront de la tribu de Siméon. Le prince des fils de Siméon sera Schelumiel, fils de Tsurischaddaï.
- ¹³ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de cinquante-neuf mille trois cents.
- ¹⁴ Tribu de Gad. Le prince des fils de Gad sera Éliasaph, fils de Réuel.
- ¹⁵ Sa division, et ceux qui furent dénombrés parmi eux, furent de quarante-cinq mille six cent cinquante.
- 16 « Tous ceux du camp de Ruben qui ont été comptés sont cent cinquante et un mille quatre cent cinquante, selon leurs armées. Ils partiront en second.
- ¹⁷ « Puis la tente de la Rencontre partira, avec le camp des Lévites au milieu des camps. Ils se

mettront en route comme ils ont campé, chacun à sa place, selon leurs normes.

- 18 « Sur le côté ouest sera la bannière du camp d'Ephraïm, selon ses divisions. Le prince des fils d'Éphraïm sera Élischama, fils d'Ammihud.
- ¹⁹ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de quarante mille cinq cents.
- ²⁰ « A côté de lui sera la tribu de Manassé. Le prince des fils de Manassé sera Gamaliel, fils de Pedahzur.

²¹ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de trente-deux mille deux cents.

²² Tribu de Benjamin. Le prince des fils de

Benjamin sera Abidan, fils de Gédéoni.

- ²³ Son armée, et ceux qu'on en comptait, étaient de trente-cinq mille quatre cents.
- ²⁴ « Tous ceux du camp d'Ephraïm qui ont été dénombrés sont cent huit mille cent, selon leurs divisions. Ils partiront les troisièmes.
- ²⁵ « Sur le côté nord sera la bannière du camp de Dan, selon leurs divisions. Le prince des fils de Dan sera Ahiézer, fils d'Ammischaddaï.

²⁶ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de soixante-deux mille sept

- ²⁷ « Ceux qui camperont à côté de lui seront de la tribu d'Aser. Le prince des fils d'Aser sera Pagiel, fils d'Ochran.
- ²⁸ Sa division, et ceux qui furent comptés parmi eux, furent de quarante et un mille cinq cents.

²⁹ Tribu de Nephthali : le prince des fils de Nephthali sera Ahira, fils d'Énan.

- ³⁰ Sa division, et ceux qui furent dénombrés parmi eux, furent de cinquante-trois mille quatre cents.
- ³¹ « Tous ceux du camp de Dan qui ont été comptés sont cent cinquante-sept mille six cents. Ils se mettront en route les derniers, selon leurs critères. »
- ³² Tels sont ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs pères. Tous ceux qui furent comptés dans les camps, selon leurs armées, furent six cent trois mille cinq cent cinquante.
- ³³ Mais les Lévites ne furent pas comptés parmi les enfants d'Israël, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.
- ³⁴ Ainsi firent les enfants d'Israël. Selon tout ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse, ils campèrent selon leurs normes, et ils partirent, chacun selon sa famille, selon les maisons de ses pères.

3

- ¹ Voici l'histoire des générations d'Aaron et de Moïse, au jour où Yahvé parla à Moïse sur la montagne de Sinaï.
- ² Voici les noms des fils d'Aaron : Nadab, premier-né, Abihu, Éléazar et Ithamar.
- ³ Voici les noms des fils d'Aaron, les prêtres oints, qu'il consacra pour exercer le sacerdoce.
- ⁴ Nadab et Abihu moururent devant Yahvé lorsqu'ils offrirent du feu étranger devant Yahvé dans le désert du Sinaï, et ils n'eurent pas d'enfants. Eléazar et Ithamar firent le service du sacerdoce en présence d'Aaron, leur père.

⁵ Yahvé parla à Moïse, et dit :

⁶ Fais approcher la tribu de Lévi, et place-la devant le prêtre Aaron, pour qu'elle soit à son service.

⁷ Ils veilleront sur ses besoins et sur ceux de toute l'assemblée devant la tente d'assignation,

pour faire le service du tabernacle.

⁸ Ils garderont tout le mobilier de la Tente d'assignation et les obligations des enfants d'Israël, pour assurer le service de la Tente d'assignation.

⁹ Tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils. Ils lui seront entièrement remis au nom des

enfants d'Israël.

¹⁰ Tu désigneras Aaron et ses fils, et ils conserveront leur sacerdoce, mais l'étranger qui s'approchera sera mis à mort. »

¹¹ Yahvé parla à Moïse et dit :

- 12 « Voici, *j'ai pris les Lévites du milieu des enfants d'Israël à la place de tous les premiersnés qui ouvrent le ventre des enfants d'Israël ; et les Lévites seront à moi.
- 13 car tous les premiers-nés sont à moi. Le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés du pays d'Égypte, j'ai consacré à moi tous les premiers-nés d'Israël, hommes et animaux. Ils seront à moi. Je suis Yahvé. »
- ¹⁴ Yahvé parla à Moïse dans le désert de Sinaï, et dit :
- 15 « Compte les enfants de Lévi selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles. Tu

^{* 3:12 «} Voici », de « [] », signifie regarder, prendre note, observer, voir ou fixer. Il est souvent utilisé comme une interjection.

compteras tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus. »

- ¹⁶ Moïse les compta selon la parole de Yahvé, comme il en avait reçu l'ordre.
- ¹⁷ Voici les fils de Lévi, selon leurs noms : Guershon, Kehath et Merari.
- ¹⁸ Voici les noms des fils de Gershon, selon leurs familles : Libni et Shimei.

19 Fils de Kehath, selon leurs familles : Amram,

Izhar, Hebron et Uzziel.

²⁰ Les fils de Merari, selon leurs familles : Mahli et Mushi.

Voici les familles des Lévites, selon les maisons de leurs pères.

- ²¹ De Guershon, la famille des Libnites et la famille des Shiméites. Ce sont là les familles des Gershonites.
- ²² Ceux dont on fit le compte, selon le nombre de tous les mâles depuis l'âge d'un mois et audessus, ceux dont on fit le compte furent sept mille cinq cents.
- ²³ Les familles des Guershonites camperont derrière le tabernacle, à l'ouest.
- ²⁴ Eliasaph, fils de Lael, sera le chef de la maison des pères des Guershonites.
- ²⁵ Les fonctions des fils de Gershon dans la Tente d'assignation seront le tabernacle, le chapiteau, sa couverture, le rideau de l'entrée de la Tente d'assignation,
- ²⁶ les tentures du parvis, le rideau de l'entrée du parvis qui est près du tabernacle et autour de l'autel, et ses cordons pour tout son service.
- ²⁷ De Kehath, la famille des Amramites, la famille des Jitseharites, la famille des Hébronites

et la famille des Uzzielites. Telles sont les familles

des Kehathites.

²⁸ D'après le nombre de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, il y en avait huit mille six cents qui observaient les prescriptions du sanctuaire.

²⁹ Les familles des fils de Kehath camperont au

sud du tabernacle.

³⁰ Le chef de la maison des pères des familles des Kehathites sera Elizaphan, fils d'Uzziel.

³¹ Il sera chargé de l'arche, de la table, du chandelier, des autels, des ustensiles du sanctuaire avec lesquels on fait le service, du rideau et de tout son service.

³² Éléazar, fils du prêtre Aaron, sera le chef des chefs des lévites, avec la surveillance de ceux qui

veillent aux besoins du sanctuaire.

33 De Merari était la famille des Mahlites et la famille des Mushites. Ce sont là les familles de Merari.

34 Ceux dont on fit le dénombrement, selon le nombre de tous les mâles depuis l'âge d'un mois

et au-dessus, furent six mille deux cents. †

- ³⁵ Le prince de la maison des pères des familles de Merari était Tsuriel, fils d'Abihail. Ils camperont sur le côté nord de la tente.
- ³⁶ Les fils de Merari seront chargés des planches du tabernacle, de ses barres, de ses piliers, de ses socles, de tous ses instruments, de tout son service,

[†] **3:34** + 22,000 est la somme arrondie à 2 chiffres significatifs. La somme des Gershonites, des Kohathites et des Merarites donnée ci-dessus est de 22 300, mais le texte hébreu traditionnel a le nombre arrondi à 2 chiffres significatifs, et non à 3 chiffres significatifs.

- ³⁷ des piliers du parvis qui l'entourent, de leurs socles, de leurs broches et de leurs cordons.
- ³⁸ Ceux qui campent devant le tabernacle, à l'est, devant la tente d'assignation, vers le lever du soleil, seront Moïse, avec Aaron et ses fils, gardant les exigences du sanctuaire pour le devoir des enfants d'Israël. L'étranger qui s'approchera sera mis à mort.

³⁹ Tous les Lévites dont Moïse et Aaron firent le compte sur l'ordre de l'Éternel, selon leurs familles, tous les mâles depuis l'âge d'un mois

et au-dessus, furent vingt-deux mille.

⁴⁰ L'Éternel dit à Moïse : « Fais le compte de tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et note le nombre de leurs noms.

⁴¹ Tu prendras les Lévites pour moi - je suis Yahvé - à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de tous les premiers-nés du bétail des enfants d'Israël. »

⁴² Moïse compta, comme l'avait ordonné l'Éternel, tous les premiers-nés des enfants

d'Israël.

- ⁴³ Tous les premiers-nés mâles, selon le nombre des noms, depuis l'âge d'un mois et audessus, de ceux qui furent comptés, furent vingt-deux mille deux cent soixante-treize.
 - 44 Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ⁴⁵ « Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de leur bétail ; et les Lévites seront à moi. Je suis Yahvé.

- ⁴⁶ Pour le rachat des deux cent soixante-treize premiers-nés des enfants d'Israël qui dépassent le nombre des Lévites,
- ⁴⁷ tu prendras cinq sicles pour chacun d'eux; tu les prendras selon le sicle‡ du sanctuaire (le sicle est de vingt gérachs§);
- ⁴⁸ et tu donneras l'argent, avec lequel leur reste est racheté, à Aaron et à ses fils. »
- ⁴⁹ Moïse prit l'argent du rachat de ceux qui dépassaient le nombre des rachetés par les Lévites ;
- ⁵⁰ il prit l'argent des premiers-nés des enfants d'Israël, mille trois cent soixante-cinq sicles,* selon le sicle du sanctuaire;
- ⁵¹ et Moïse donna l'argent du rachat à Aaron et à ses fils, selon la parole de Yahvé, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.

4

- ¹ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :
- ² « Recensez les fils de Kehath parmi les fils de Lévi, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères,
- ³ depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent au service pour faire le travail dans la tente de la Rencontre.

^{‡ 3:47} Un shekel représente environ 10 grammes ou environ 0,35 once. § 3:47 Un gerah représente environ 0,5 gramme ou environ 7,7 grains. * 3:50 Un shekel pèse environ 10 grammes ou environ 0,35 once, donc 1365 shekels représentent environ 13,65 kilogrammes ou environ 30 livres.

- ⁴ Voici le service des fils de Kehath dans la tente d'assignation, en ce qui concerne les choses très saintes.
- ⁵ Lorsque le camp avancera, Aaron entrera avec ses fils ; ils ôteront le voile du rideau, en couvriront l'arche du Témoignage,
- ⁶ la couvriront d'une peau de phoque, étendront sur elle un tissu bleu et placeront ses barres.
- 7 « Sur la table des pains de proposition, on étendra un drap bleu, et l'on mettra dessus les plats, les cuillères, les coupes et les gobelets pour les verser ; le pain de proposition sera dessus.
- ⁸ On étendra sur elle un drap écarlate, on la couvrira d'une couverture de peau de phoque, et on y placera ses barres.
- ⁹ « Ils prendront un linge bleu et couvriront le chandelier du luminaire, ses lampes, ses éteignoirs, ses plats à priser et tous ses vases à huile, avec lesquels ils le servent.
- ¹⁰ Ils le mettront, ainsi que tous ses ustensiles, dans une enveloppe de peau de phoque, et ils la poseront sur le cadre.
- ¹¹ « Sur l'autel d'or, on étendra un linge bleu, on le couvrira d'une housse de peau de phoque, et l'on mettra ses perches.
- 12 « Ils prendront tous les ustensiles avec lesquels on fait le service dans le sanctuaire, ils les mettront dans un drap bleu, les couvriront d'une enveloppe de peau de phoque, et les mettront sur le cadre.
- ¹³ « Ils enlèveront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un tissu de pourpre.

- ¹⁴ Ils y mettront tous les ustensiles avec lesquels on fait le service, les poêles à feu, les crochets à viande, les pelles et les bassins, tous les ustensiles de l'autel ; ils étendront sur lui une couverture de peau de phoque, et ils mettront ses barres.
- 15 « Quand Aaron et ses fils auront fini de couvrir le sanctuaire et tous les meubles du sanctuaire, pendant que le camp avancera, les fils de Kehath viendront les porter; mais ils ne toucheront pas le sanctuaire, de peur de mourir. Les fils de Kehath porteront ces objets appartenant à la Tente d'assignation.
- 16 « Le devoir du prêtre Éléazar, fils d'Aaron, sera l'huile pour le feu, le parfum doux, l'offrande perpétuelle et l'huile d'onction, les exigences de tout le tabernacle et de tout ce qui s'y trouve, du sanctuaire et de son mobilier. »
 - ¹⁷ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :
- 18 « N'extermine pas la tribu des familles des Kehathites du milieu des Lévites ;
- 19 mais fais-leur ceci, afin qu'ils vivent et ne meurent pas, lorsqu'ils s'approcheront des choses très saintes : Aaron et ses fils entreront et assigneront chacun à son service et à sa charge ;
- ²⁰ mais ils n'entreront pas pour voir le sanctuaire, même pour un instant, de peur de mourir. »
 - ²¹ L'Éternel parla à Moïse, et dit :
- 22 « Recense aussi les fils de Guershon, selon les maisons de leurs pères, selon leurs familles ;
- ²³ tu les compteras depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous

ceux qui entrent pour faire le service, pour faire l'ouvrage dans la tente de la Rencontre.

- ²⁴ « C'est ici le service des familles des Guershonites, en servant et en portant des fardeaux :
- ²⁵ Ils porteront les tapis du tabernacle et de la tente d'assignation, sa couverture, la couverture en peau de phoque qui la recouvre, le rideau de l'entrée de la tente d'assignation,
- ²⁶ les tentures du parvis, le rideau de l'entrée de la porte du parvis qui est près du tabernacle et autour de l'autel, leurs cordages, tous les instruments de leur service, et tout ce qu'on fera avec eux. C'est là qu'ils feront leur service.
- ²⁷ Sur l'ordre d'Aaron et de ses fils, il y aura tout le service des fils des Gershonites, dans toute leur charge et dans tout leur service, et vous leur assignerez leur tâche dans toutes leurs responsabilités.
- ²⁸ Voici le service des familles des fils des Gershonites dans la Tente d'assignation. Leur service sera sous la responsabilité d'Ithamar, fils du prêtre Aaron.
- ²⁹ « Tu compteras les fils de Merari selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères ;
- ³⁰ tu les compteras depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent dans le service, pour faire le travail de la Tente de la Rencontre.
- ³¹ Voici la charge qui leur incombe, selon tout le service qu'ils font dans la Tente d'assignation : les planches de la tente, ses barres, ses piliers, ses socles,

- ³² les piliers du parvis qui l'entourent, leurs socles, leurs broches, leurs cordes, avec tous leurs instruments et avec tout leur service. Tu leur désigneras par leur nom les instruments du service de leur charge.
- 33 Tel est le service des familles des fils de Merari, selon tout leur service dans la Tente d'assignation, sous la direction d'Ithamar, fils du prêtre Aaron. »
- ³⁴ Moïse, Aaron et les chefs de l'assemblée firent le compte des fils des Kehathites, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,
- ³⁵ depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour travailler dans la tente de la Rencontre.

³⁶ Ceux dont on fit le compte, selon leurs familles, furent deux mille sept cent cinquante.

- ³⁷ Tels sont ceux qui furent comptés parmi les familles des Kehathites, tous ceux qui faisaient le service dans la Tente de la Rencontre, et dont Moïse et Aaron firent le compte, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.
- ³⁸ Ceux des fils de Guershon dont on fit le dénombrement, selon leurs familles et leurs maisons de pères,
- ³⁹ depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui se mirent au service de la Tente d'assignation,
- ⁴⁰ ceux dont on fit le dénombrement, selon leurs familles et leurs maisons de pères, furent deux mille six cent trente.

⁴¹ Tels sont ceux qui furent comptés parmi les familles des fils de Guershon, tous ceux qui servirent dans la Tente de la Rencontre, et dont Moïse et Aaron firent le compte, selon le commandement de l'Éternel.

- ⁴² Ceux des familles des fils de Merari dont on fit le dénombrement, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères,
- ⁴³ depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui furent admis à travailler dans la tente d'assignation,
- ⁴⁴ ceux dont on fit le dénombrement selon leurs familles, furent trois mille deux cents.
- ⁴⁵ Tels sont ceux des familles des fils de Merari dont Moïse et Aaron firent le compte, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.
- ⁴⁶ Tous ceux des Lévites dont Moïse, Aaron et les chefs d'Israël firent le dénombrement, selon leurs familles et selon les maisons de leurs pères,
- ⁴⁷ depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient pour faire le service et porter les fardeaux dans la tente d'assignation,
- ⁴⁸ ceux qui furent dénombrés parmi eux, furent huit mille cinq cent quatre-vingts.
- ⁴⁹ Ils furent comptés par Moïse, selon le commandement de l'Éternel, chacun selon son service et selon son fardeau. C'est ainsi qu'ils furent comptés par lui, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.

- ² « Ordonne aux enfants d'Israël de faire sortir du camp tout lépreux, toute personne qui a des pertes, et quiconque est souillé par un cadavre.
- ³ Tu feras sortir du camp l'homme et la femme, afin qu'ils ne souillent pas leur camp, au milieu duquel j'habite. »
- ⁴ Les enfants d'Israël firent ainsi, et les mirent hors du camp ; les enfants d'Israël firent ce que l'Éternel avait dit à Moïse.
 - ⁵ Yahvé parla à Moïse et dit :
- ⁶ Parle aux enfants d'Israël : « Lorsqu'un homme ou une femme commettra un des péchés que commettent les hommes, au point de porter atteinte à Yahvé, et que cette âme sera coupable,
- ⁷ il confessera le péché qu'il a commis; il restituera la totalité de sa faute, y ajoutera un cinquième et la donnera à celui pour qui il s'est rendu coupable.
- ⁸ Mais si l'homme n'a pas de parent à qui restituer la culpabilité, la restitution de la culpabilité qui sera faite à Yahvé appartiendra au prêtre, en plus du bélier d'expiation, par lequel l'expiation sera faite pour lui.
- ⁹ Toute offrande par élévation de toutes les choses saintes des enfants d'Israël, qu'ils présenteront au sacrificateur, lui appartiendra.
- 10 Les choses saintes de chacun seront à lui ; tout ce que quelqu'un donnera au prêtre sera à lui.'"
 - ¹¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- 12 « Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Si la femme d'un homme s'égare et lui est infidèle,

¹³ et qu'un homme couche avec elle charnellement, et que cela soit caché aux yeux de son mari, et que cela reste caché, et qu'elle soit souillée, il n'y a pas de témoin contre elle, et elle n'est pas prise sur le fait;

14 et l'esprit de jalousie vient sur lui, et il est jaloux de sa femme et elle est souillée; ou si l'esprit de jalousie vient sur lui, et il est jaloux

de sa femme et elle n'est pas souillée ;

15 alors l'homme amènera sa femme au prêtre, et il apportera pour elle une offrande: un dixième d'un épha* de farine d'orge. Il ne versera pas d'huile dessus et n'y mettra pas d'encens, car c'est une offrande de jalousie, une offrande de souvenir, pour rappeler l'iniquité.

¹⁶ Le prêtre la fera approcher et la présentera

devant l'Éternel.

- ¹⁷ Le prêtre prendra de l'eau bénite dans un vase de terre ; il prendra un peu de la poussière qui est sur le sol du tabernacle et la mettra dans l'eau.
- ¹⁸ Le prêtre placera la femme devant l'Éternel, il détachera les cheveux de la tête de la femme, et il mettra dans ses mains l'offrande de farine commémorative, qui est l'offrande de farine de jalousie. Le prêtre aura dans sa main l'eau amère qui apporte la malédiction.
- ¹⁹ Le prêtre lui fera prêter serment et dira à la femme : « Si aucun homme n'a couché avec toi, et si tu ne t'es pas égarée dans l'impureté, étant sous l'autorité de ton mari, libère-toi de cette eau

^{* 5:15 1} épha représente environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau.

amère qui entraîne la malédiction.

²⁰ Mais si tu t'es égarée, étant sous l'autorité de ton mari, et si tu t'es souillée, et qu'un homme a

couché avec toi en dehors de ton mari - »

²¹ alors le prêtre fera jurer la femme avec le serment de malédiction, et le prêtre dira à la femme : « Que Yahvé te maudisse et te fasse jurer parmi ton peuple, lorsque Yahvé permettra que ta cuisse se dérobe et que ton corps se gonfle ;

²² et que cette eau qui apporte la malédiction entrera dans tes entrailles, fera gonfler ton corps et tomber ta cuisse ». La femme dira : « Amen, Amen. »

²³ "'Le prêtre écrira ces malédictions dans un livre, et il les fera passer dans l'eau d'amertume.

²⁴ Il fera boire à la femme l'eau amère qui provoque la malédiction ; l'eau qui provoque la malédiction entrera en elle et deviendra amère.
²⁵ Le prêtre prendra de la main de la femme

²⁵ Le prêtre prendra de la main de la femme l'offrande de jalousie ; il agitera l'offrande devant

l'Éternel et l'apportera sur l'autel.

²⁶ Le prêtre prendra une poignée de l'offrande de farine, comme portion commémorative, et il la brûlera sur l'autel ; ensuite, il fera boire l'eau à la femme.

²⁷ Lorsqu'il lui aura fait boire l'eau, il arrivera, si elle s'est souillée et a commis une infidélité envers son mari, que l'eau qui est à l'origine de la malédiction entrera en elle et deviendra amère, que son corps enflera, que sa cuisse tombera, et que la femme sera maudite parmi son peuple.

²⁸ Si la femme n'est pas souillée, mais qu'elle est pure, alors elle sera libre et concevra une

progéniture. †

²⁹ "'Voici la loi de la jalousie, lorsqu'une femme, sous l'autorité de son mari, s'égare et se souille,

³⁰ ou lorsque l'esprit de jalousie s'empare d'un homme et qu'il est jaloux de sa femme ; alors il présentera la femme devant Yahvé, et le prêtre exécutera sur elle toute cette loi.

³¹ L'homme sera libéré de son iniquité, et la

femme portera son iniquité.'"

6

¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :

- ² Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Quand un homme ou une femme fera un vœu spécial, le vœu de naziréat, pour se séparer de Yahvé,
- ³ il se séparera du vin et des boissons fortes. Il ne boira pas de vinaigre de vin ni de vinaigre de boisson fermentée, il ne boira pas de jus de raisin et ne mangera pas de raisins frais ou secs.
- ⁴ Pendant toute la durée de sa séparation, il ne mangera rien de ce qui provient de la vigne, depuis les pépins jusqu'aux peaux.
- ⁵ "'Pendant toute la durée de son vœu de séparation, aucun rasoir ne viendra sur sa tête, jusqu'à l'accomplissement des jours où il se séparera de Yahvé. Il sera saint. Il laissera croître les mèches des cheveux de sa tête.

⁶ "'Tous les jours où il se séparera de Yahvé, il ne s'approchera pas d'un cadavre.

⁷ Il ne se rendra pas impur pour son père, pour sa mère, pour son frère ou pour sa sœur,

[†] **5:28** ou, semence

lorsqu'ils mourront, car sa séparation d'avec Dieu* est sur sa tête.

⁸ Tous les jours de sa séparation, il est saint

pour Yahvé.

- ⁹ "Si un homme meurt subitement à côté de lui et qu'il souille la tête de sa séparation, il se rasera la tête le jour de sa purification. Le septième jour, il la rasera.
- ¹⁰ Le huitième jour, il apportera au prêtre, à l'entrée de la tente de la Rencontre, deux tourterelles ou deux jeunes pigeons.
- ¹¹ Le prêtre offrira l'une en sacrifice pour le péché et l'autre en holocauste ; il fera l'expiation pour lui, parce qu'il a péché à cause d'un mort, et il sanctifiera sa tête ce même jour.
- ¹² Il séparera pour Yahvé les jours de sa séparation, et il apportera un agneau mâle d'un an en sacrifice de culpabilité; mais les jours précédents seront annulés, car sa séparation a été souillée.
- 13 « Voici la loi du naziréen : lorsque les jours de sa séparation seront accomplis, il sera amené à l'entrée de la tente d'assignation,
- 14 et il présentera son offrande à l'Éternel : un agneau mâle d'un an sans défaut pour l'holocauste, une brebis d'un an sans défaut pour le sacrifice pour le péché, un bélier sans défaut pour le sacrifice d'actions de grâces,
- ¹⁵ une corbeille de pains sans levain, des gâteaux de fleur de farine pétrie à l'huile, et

^{* 6:7} Le mot hébreu rendu par « Dieu » est « □□□□□ » (Elohim).

des galettes sans levain ointes d'huile, avec leur offrande et leur libation.

¹⁶ Le prêtre les présentera devant l'Éternel, et il offrira son sacrifice pour le péché et son

holocauste.

- ¹⁷ Il offrira le bélier en sacrifice d'actions de grâces à l'Éternel, avec la corbeille de pains sans levain. Le prêtre offrira également son offrande de repas et sa libation.
- ¹⁸ Le naziréen rasera sa tête de séparation à l'entrée de la Tente d'assignation, prendra les cheveux de sa tête de séparation et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice d'actions de grâces.
- ¹⁹Le prêtre prendra l'épaule bouillie du bélier, un gâteau sans levain de la corbeille et une galette sans levain, et il les posera sur les mains du naziréen, après qu'il aura rasé sa tête de séparation;
- ²⁰ et le prêtre les agitera en sacrifice d'agitation devant Yahvé. Elles sont saintes pour le prêtre, avec la poitrine qu'on agite et la cuisse qu'on offre. Après cela, le naziréen pourra boire du vin.
- ²¹ "'Voici la loi du naziréen qui fait un vœu et de son offrande à Yahvé pour sa séparation, en plus de ce qu'il peut se permettre. Selon le vœu qu'il prononce, il doit agir de la même manière, selon la loi de sa séparation. »"
 - ²² Yahvé parla à Moïse et dit :
- ²³ « Parle à Aaron et à ses fils, et dis : « Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël. Vous leur direz,

- ²⁴ Yahvé te bénit et te garde.
 - ²⁵ Yahvé fait briller sa face sur vous, et être gracieux envers vous.
- ²⁶ Yahvé lève sa face vers vous, et te donner la paix.
- ²⁷ « Ils mettront mon nom sur les enfants d'Israël, et je les bénirai. »

7

- ¹ Le jour où Moïse acheva de dresser le tabernacle, où il l'oignit et le sanctifia avec tous ses ustensiles, et où il oignit et sanctifia l'autel avec tous ses ustensiles,
- ² les princes d'Israël, chefs des maisons de leurs pères, firent des offrandes. Ce sont les princes des tribus.
- ³ Ilsapportèrent leur offrande devant Yahvé: six chariots couverts et douze bœufs, un chariot pour deux des princes, et un bœuf pour chacun d'eux. Ils les présentèrent devant le tabernacle.
 - ⁴ L'Éternel parla à Moïse et dit :
- ⁵ « Accepte-les de leur part, afin qu'ils soient utilisés pour le service de la tente d'assignation ; tu les donneras aux Lévites, à chacun selon son service. »
- ⁶ Moïse prit les chariots et les bœufs, et les donna aux Lévites.

⁷ Il donna deux chariots et quatre bœufs aux

fils de Gershon, selon leur service.

⁸ Il donna quatre chariots et huit bœufs aux fils de Merari, selon leur service, sous la direction d'Ithamar, fils du prêtre Aaron.

- ⁹ Mais il ne donna rien aux fils de Kehath, car le service du sanctuaire leur appartenait ; ils le portaient sur leurs épaules.
- 10 Les princes présentèrent des offrandes pour la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint. Les princes présentèrent leurs offrandes devant l'autel.
- ¹¹ Yahvé dit à Moïse : « Ils présenteront leur offrande, chaque prince à son jour, pour la dédicace de l'autel. »
- ¹² Celui qui offrit son offrande le premier jour fut Nachschon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda,
 - 13 et son offrande fut :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels, *

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine :

- ¹⁴ une louche d'or de dix sicles, pleine de parfums ;
 - ¹⁵ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

- ¹⁶ un bouc pour le sacrifice pour le péché;
- ¹⁷ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande de Nachshon, fils d'Amminadab.

^{* 7:13} Un shekel représente environ 10 grammes ou environ 0,35 onces.

- ¹⁸ Le second jour, Nethanel, fils de Zuar, prince d'Issachar, présenta son offrande.
 - ¹⁹ Il présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

²⁰ une louche d'or de dix sicles, pleine de parfums ;

²¹ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste ;

²² un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

- ²³ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle était l'offrande de Nethanel, fils de Zuar.
- ²⁴ Le troisième jour, Éliab, fils de Hélon, prince des fils de Zabulon,

²⁵ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

²⁶ une louche d'or de dix sicles, pleine de parfums ;

²⁷ un jeune taureau, un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

²⁸ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

²⁹ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande d'Éliab, fils d'Hélon.

³⁰ Le quatrième jour, Elizur, fils de Shedeur,

prince des fils de Ruben,

31 présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

32 une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens :

³³ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste ;

³⁴ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

³⁵ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande d'Elizur, fils de Shedeur.

³⁶ Le cinquième jour, Shelumiel, fils de Tsurischaddaï, prince des fils de Siméon,

³⁷ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

- ³⁸ une louche d'or de dix sicles, pleine de parfums ;
 - ³⁹ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

- ⁴⁰ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;
- ⁴¹ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux d'un an ; telle fut l'offrande de Shelumiel, fils de Zurishaddai.
- ⁴² Le sixième jour, Eliasaph, fils de Déuel, prince des fils de Gad,
 - ⁴³ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

- ⁴⁴ une louche d'or de dix sicles, pleine de parfums ;
 - ⁴⁵ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

- ⁴⁶ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;
- ⁴⁷ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande d'Éliasaph, fils de Deuel.
- ⁴⁸ Le septième jour, Elishama, fils d'Ammihud, prince des fils d'Ephraïm,
 - ⁴⁹ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

50 une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens :

⁵¹ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste ;

52 un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

- ⁵³ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande d'Elishama, fils d'Ammihud.
- ⁵⁴ Le huitième jour, Gamaliel, fils de Pedahzur, prince des fils de Manassé,
 - 55 présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

- ⁵⁶ une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens ;
 - ⁵⁷ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste ;

- ⁵⁸ un bouc pour le sacrifice pour le péché;
- ⁵⁹ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq

agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande de Gamaliel, fils de Pedahzur.

⁶⁰ Le neuvième jour, Abidan, fils de Gideoni, prince des fils de Benjamin,

61 présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

62 une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens ;

⁶³ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

- ⁶⁴ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;
- 65 et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande d'Abidan, fils de Gideoni.
- ⁶⁶ Le dixième jour, Ahiezer, fils d'Ammishaddai, prince des fils de Dan,

⁶⁷ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

- 68 une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens ;
 - ⁶⁹ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

⁷⁰ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

⁷¹ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahiezer, fils d'Ammishaddai.

⁷² Le onzième jour, Pagiel, fils d'Ochran, prince des fils d'Aser.

⁷³ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine;

⁷⁴ une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens ;

⁷⁵ un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste;

⁷⁶ un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

77 et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle était l'offrande de Pagiel, fils d'Ochran.

⁷⁸ Le douzième jour, Ahira, fils d'Enan, prince des fils de Nephtali,

⁷⁹ présenta son offrande :

un plateau d'argent, dont le poids était de cent trente shekels,

un bol d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux remplis de fine farine mélangée à de l'huile, pour une offrande de farine ;

⁸⁰ une louche d'or de dix sicles, pleine d'encens :

81 un jeune taureau,

un bélier,

un agneau mâle d'un an, pour l'holocauste ;

82 un bouc pour le sacrifice pour le péché ;

- ⁸³ et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux têtes de bétail, cinq béliers, cinq boucs, et cinq agneaux mâles d'un an. Telle fut l'offrande d'Ahira, fils d'Enan.
- 84 Ce fut l'offrande de dédicace de l'autel, le jour où il fut oint, par les princes d'Israël : douze plats d'argent, douze coupes d'argent, douze louches d'or ;

85 chaque plat d'argent pesait cent trente sicles, et chaque coupe soixante-dix; tout l'argent des vases était de deux mille quatre cents sicles, selon le sicle du sanctuaire:

⁸⁶ les douze louches d'or, pleines de parfum, pesaient chacune dix sicles, selon le sicle du sanctuaire ; tout l'or des louches pesait cent vingt sicles :

87 tout le bétail pour l'holocauste : douze taureaux, douze béliers, douze agneaux mâles d'un an, et leur offrande ; douze boucs pour le sacrifice pour le péché ;

⁸⁸ et tout le bétail pour le sacrifice d'actions de grâces : vingt-quatre taureaux, soixante béliers, soixante boucs, et soixante agneaux d'un an. C'était l'offrande de dédicace de l'autel, après qu'il ait été oint. ⁸⁹ Lorsque Moïse entra dans la tente de la Rencontre pour parler à Yahvé, il entendit sa voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire qui était sur l'arche du Témoignage, entre les deux chérubins, et il lui parla.

8

- ¹ Yahvé parla à Moïse et dit :
- ² Parle à Aaron, et dis-lui : « Quand tu allumeras les lampes, les sept lampes éclaireront devant le chandelier. »
- ³ Aaron fit ainsi. Il en alluma les lampes pour éclairer la zone située devant le chandelier, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.
- ⁴ Voici le travail du chandelier : c'était un travail d'or battu. Depuis sa base jusqu'à ses fleurs, il était travaillé. Il fit le chandelier d'après le modèle que Yahvé avait montré à Moïse.
 - ⁵ Yahvé parla à Moïse et dit :
- ⁶ « Prends les Lévites parmi les enfants d'Israël et purifie-les.
- ⁷ Voici ce que tu leur feras pour les purifier : tu les aspergeras d'eau de purification, ils se raseront tout le corps avec un rasoir, ils laveront leurs vêtements et se purifieront.
- ⁸ Ils prendront ensuite un jeune taureau et son offrande de farine, de la farine fine mélangée à de l'huile, et un autre jeune taureau que tu prendras pour le sacrifice pour le péché.
- ⁹ Tu présenteras les Lévites devant la Tente d'assignation. Tu rassembleras toute la congrégation des enfants d'Israël.

- ¹⁰ Tu présenteras les Lévites devant l'Éternel. Les enfants d'Israël imposeront leurs mains sur les Lévites,
- ¹¹ et Aaron offrira les Lévites devant Yahvé en sacrifice par agitation au nom des enfants d'Israël, afin qu'ils soient au service de Yahvé.
- 12 « Les Lévites poseront leurs mains sur la tête des taureaux, et vous offrirez l'un en sacrifice pour le péché et l'autre en holocauste à Yahvé, afin de faire l'expiation pour les Lévites.
- ¹³ Tu feras passer les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras en offrande à l'Éternel.
- ¹⁴ Tu sépareras ainsi les Lévites du milieu des enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi.
- ¹⁵ « Après cela, les Lévites entreront pour faire le service de la Tente de la Rencontre. Tu les purifieras et tu les offriras en sacrifice par agitation.
- ¹⁶ Car ils me sont entièrement donnés d'entre les enfants d'Israël; à la place de tous ceux qui ouvrent le ventre, des premiers-nés de tous les enfants d'Israël, je les ai pris pour moi.
- ¹⁷ Car tous les premiers-nés des enfants d'Israël sont à moi, tant les hommes que les animaux. Le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés au pays d'Égypte, je les ai sanctifiés pour moi.
- ¹⁸ J'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël.
- ¹⁹ J'ai donné les Lévites en cadeau à Aaron et à ses fils parmi les enfants d'Israël, pour qu'ils fassent le service des enfants d'Israël dans la

Tente d'assignation et qu'ils fassent l'expiation pour les enfants d'Israël, afin qu'il n'y ait pas de plaie parmi les enfants d'Israël quand ils s'approchent du sanctuaire. »

²⁰ Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël firent ainsi aux Lévites. Les enfants d'Israël firent à l'égard des Lévites tout

ce que Yahvé avait ordonné à Moïse.

²¹ Les Lévites se purifièrent du péché et lavèrent leurs vêtements; Aaron les offrit en sacrifice par agitation devant Yahvé et Aaron fit pour eux l'expiation pour les purifier.

²² Après cela, les Lévites entrèrent pour faire leur service dans la Tente de la Rencontre, devant Aaron et devant ses fils ; ils firent à leur égard ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse concernant les Lévites.

²³ Yahvé parla à Moïse et dit :

24 « Voici ce qui est assigné aux Lévites : à partir de l'âge de vingt-cinq ans, ils iront faire le service dans l'ouvrage de la Tente de la Rencontre ;

²⁵ et à partir de l'âge de cinquante ans, ils se retireront de l'ouvrage et ne feront plus de service.

²⁶ mais ils assisteront leurs frères dans la Tente de la Rencontre, pour faire le service, et ne feront plus de service. C'est ainsi que tu feras accomplir leurs tâches aux Lévites. »

9

¹ Yahvé parla à Moïse dans le désert de Sinaï, le premier mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte, et dit :

- ² « Que les enfants d'Israël célèbrent la Pâque au temps fixé.
- ³ Le quatorzième jour de ce mois, au soir, vous la célébrerez au temps fixé. Vous la célébrerez selon toutes ses lois et selon toutes ses ordonnances. »

⁴ Moïse dit aux enfants d'Israël qu'ils devaient

célébrer la Pâque.

⁵ Ils célébrèrent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, dans le désert du Sinaï. Les enfants d'Israël firent tout ce que Yahvé avait ordonné à Moïse.

⁶ Il y avait des hommes qui étaient impurs à cause d'un cadavre d'homme, de sorte qu'ils ne pouvaient pas célébrer la Pâque ce jour-là, et ils se présentèrent devant Moïse et Aaron ce jour-

là.

- ⁷ Ces hommes lui dirent : « Nous sommes impurs à cause du cadavre d'un homme. Pourquoi sommes-nous retenus, afin de ne pas offrir l'offrande de Yahvé au temps fixé parmi les enfants d'Israël ? »
- 8 Moïse leur répondit : « Attendez, afin que j'entende ce que l'Éternel commandera à votre sujet. »
 - ⁹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ¹⁰ Dis aux enfants d'Israël : « Si l'un d'entre vous ou l'un de vos descendants est impur à cause d'un cadavre, ou s'il est en voyage lointain, il célébrera quand même la Pâque en l'honneur de Yahvé.
- ¹¹ Au deuxième mois, le quatorzième jour, au soir, ils la célébreront ; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères.

- ¹² Ils n'en laisseront rien jusqu'au matin, et ils n'en briseront pas un os. Ils observeront toutes les règles de la Pâque.
- ¹³ Mais l'homme qui est pur, qui n'est pas en voyage, et qui ne célèbre pas la Pâque, cette personne sera retranchée de son peuple. Parce qu'il n'a pas offert l'offrande de Yahvé au temps fixé, cet homme portera son péché.
- ¹⁴ "Si un étranger habite parmi vous et désire célébrer la Pâque en l'honneur de Yahvé, il le fera selon le statut de la Pâque et selon son ordonnance. Vous aurez un seul statut, tant pour l'étranger que pour celui qui est né dans le pays. »"
- ¹⁵ Le jour où le tabernacle fut élevé, la nuée couvrit le tabernacle, la Tente du Témoignage. Le soir, elle était au-dessus du tabernacle, comme une apparence de feu, jusqu'au matin.
- ¹⁶ Il en était ainsi continuellement. La nuée le couvrait, et l'aspect du feu pendant la nuit.
- ¹⁷ Chaque fois que la nuée s'éloignait de la Tente, les enfants d'Israël partaient; et les enfants d'Israël campaient à l'endroit où la nuée restait.
- ¹⁸ Sur l'ordre de l'Éternel, les enfants d'Israël partirent, et ils campèrent sur l'ordre de l'Éternel. Tant que la nuée resta sur le tabernacle, ils restèrent campés.
- ¹⁹ Lorsque la nuée restait plusieurs jours sur le tabernacle, les enfants d'Israël respectaient l'ordre de l'Éternel et ne voyageaient pas.
- ²⁰ Parfois, la nuée restait quelques jours sur la tente; alors, selon le commandement de

l'Éternel, ils restaient campés, et selon le commandement de l'Éternel, ils voyageaient.

- ²¹ Parfois la nuée était du soir jusqu'au matin; et quand la nuée se levait le matin, ils voyageaient; ou bien, de jour et de nuit, quand la nuée se levait, ils voyageaient.
- ²² Que la nuée soit restée sur le tabernacle pendant deux jours, un mois ou un an, les enfants d'Israël restaient campés et ne voyageaient pas ; mais quand elle était levée, ils voyageaient.
- ²³ Sur l'ordre de Yahvé, ils campaient, et sur l'ordre de Yahvé, ils voyageaient. Ils ont observé l'ordre de Yahvé, sur l'ordre de Yahvé donné par Moïse.

- ¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ² « Fais deux trompettes d'argent. Tu les feras en travail battu. Tu t'en serviras pour appeler l'assemblée et pour la marche des camps.
- ³ Lorsqu'on en soufflera, toute l'assemblée se rassemblera auprès de toi à l'entrée de la tente de la Rencontre.
- ⁴ Si l'on n'en fait retentir qu'une seule, les princes, les chefs des milliers d'Israël, se rassembleront auprès de toi.
- ⁵ Lorsque tu sonneras l'alarme, les camps qui se trouvent à l'est avanceront.
- ⁶ Lorsque tu sonneras une seconde fois, les camps qui se trouvent au sud avanceront. Ils sonneront l'alarme pour leurs déplacements.
- ⁷ Mais quand l'assemblée se réunira, tu sonneras, mais tu ne sonneras pas.

- 8 « Les fils d'Aaron, les prêtres, sonneront des trompettes. Ce sera pour vous une loi à perpétuité, de génération en génération.
- ⁹ Lorsque tu iras à la guerre dans ton pays contre l'adversaire qui t'opprime, tu sonneras des trompettes. Alors on se souviendra de toi devant Yahvé ton Dieu, et tu seras sauvé de tes ennemis.
- 10 « Au jour de ta joie, à tes fêtes et aux débuts de tes mois, tu sonneras des trompettes sur tes holocaustes et sur les sacrifices d'actions de grâces, et ils seront pour toi un mémorial devant ton Dieu. Je suis Yahvé ton Dieu. »
- ¹¹ La deuxième année, au deuxième mois, le vingtième jour du mois, la nuée se retira de dessus le tabernacle de l'alliance.
- ¹² Les enfants d'Israël partirent du désert du Sinaï, et la nuée resta dans le désert de Paran.
- ¹³ Ils s'avancèrent d'abord selon le commandement de Yahvé par Moïse.
- ¹⁴ D'abord, l'étendard du camp des fils de Juda s'avança selon leurs armées. Nachshon, fils d'Amminadab, était à la tête de son armée.
- ¹⁵ Nethaneel, fils de Zuar, était à la tête de l'armée de la tribu des fils d'Issacar.

¹⁶ Eliab, fils de Hélon, était à la tête de l'armée

de la tribu des fils de Zabulon.

- ¹⁷ Le tabernacle fut démonté; les fils de Gershon et les fils de Merari, qui portaient le tabernacle, partirent en avant.
- ¹⁸ La bannière du camp de Ruben s'avança, selon leurs armées. Elizur, fils de Shedeur, était à la tête de son armée.

¹⁹ Shelumiel, fils de Zurishaddai, commandait l'armée de la tribu des fils de Siméon.

²⁰ Eliasaph, fils de Deuel, était à la tête de

l'armée de la tribu des fils de Gad.

- ²¹ Les Kehathites s'avancèrent, portant le sanctuaire. Les autres ont monté le tabernacle avant leur arrivée.
- ²² L'étendard du camp des fils d'Éphraïm s'avançait selon leurs armées. Élischama, fils d'Ammihud, était à la tête de son armée.

²³ Gamaliel, fils de Pedahzur, était à la tête de

l'armée de la tribu des fils de Manassé.

- ²⁴ Abidan, fils de Gideoni, était à la tête de l'armée de la tribu des fils de Benjamin.
- ²⁵ L'étendard du camp des fils de Dan, qui était l'arrière-garde de tous les camps, se mit en marche selon leurs armées. Ahiezer, fils d'Ammishaddai, était à la tête de son armée.

²⁶ Pagiel, fils d'Ochran, commandait l'armée de

la tribu des fils d'Aser.

- ²⁷ Ahira, fils d'Enan, était à la tête de l'armée de la tribu des fils de Nephtali.
- ²⁸ Tels furent les déplacements des enfants d'Israël, selon leurs armées, et ils partirent.
- ²⁹ Moïse dit à Hobab, fils de Réuel, le Madianite, beau-père de Moïse: « Nous sommes en route pour le lieu dont Yahvé a dit: « Je te le donnerai ». Viens avec nous, et nous te traiterons bien, car Yahvé a dit du bien d'Israël. »
- ³⁰ Il lui dit : « Je n'irai pas, mais je m'en irai dans mon pays et dans ma famille. »
- ³¹ Moïse dit : « Ne nous quitte pas, je t'en prie, car tu sais comment nous devons camper dans le désert, et tu peux être nos yeux.

- ³² Il en sera, si tu pars avec nous oui, il en sera ainsi que tout le bien que Yahvé nous fera, nous vous en ferons autant. »
- ³³ Ils partirent de la montagne de Yahvé pour trois jours de marche. L'arche de l'alliance de l'Éternel les précéda de trois jours de marche, pour leur chercher un lieu de repos.
- ³⁴ La nuée de l'Éternel était sur eux pendant le jour, lorsqu'ils quittèrent le camp.
- ³⁵ Lorsque l'arche s'avança, Moïse dit : « Lèvetoi, Yahvé, et que tes ennemis soient dispersés ! Que ceux qui te haïssent fuient devant toi ! »
- ³⁶ Quand elle s'est reposée, il a dit : « Reviens, Yahvé, vers les dix mille des milliers d'Israël. »

- ¹ Le peuple se plaignait aux oreilles de l'Éternel. Lorsque l'Éternel l'entendit, sa colère s'enflamma; le feu de l'Éternel brûla au milieu d'eux et consuma une partie des abords du camp.
- ² Le peuple cria à Moïse ; Moïse pria l'Éternel, et le feu s'apaisa.
- ³ On donna à ce lieu le nom de Tabérah, parce *que le feu de Yahvé brûlait au milieu d'eux.
- ⁴ La multitude mélangée qui était au milieu d'eux se livra à des excès de luxure ; et les enfants d'Israël pleurèrent de nouveau, et dirent : Qui nous donnera de la viande à manger ?

^{* 11:3} Taberah signifie « brûler ».

- ⁵ Nous nous souvenons du poisson que nous avons mangé pour rien en Égypte, des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail;
- ⁶ mais maintenant nous avons perdu l'appétit. Il n'y a rien du tout, sauf cette manne, à regarder ».

⁷ La manne était semblable à de la graine de coriandre, et elle ressemblait à du bdellium. †

⁸ Le peuple la parcourait, la ramassait, la broyait dans des moulins, la battait dans des mortiers, la faisait bouillir dans des marmites et en faisait des gâteaux. Son goût était comme celui de l'huile fraîche.

⁹ Lorsque la rosée tombait sur le camp pendant

la nuit, la manne y tombait.

Moïse entendit le peuple pleurer dans toute sa famille, chacun à l'entrée de sa tente ; la colère de Yahvé s'enflamma, et Moïse fut mécontent.

¹¹ Moïse dit à Yahvé : « Pourquoi as-tu traité ton serviteur si mal ? Pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, pour que tu fasses peser sur moi

le poids de tout ce peuple?

¹² Ai-je conçu tout ce peuple? Les ai-je fait sortir pour que tu me dises: Porte-les dans ton sein, comme une nourrice porte un nourrisson, jusqu'au pays que tu as juré à leurs pères?

13 Où pourrais-je trouver de la viande pour donner à tous ces gens ? Car ils pleurent devant moi en disant : « Donne-nous de la viande, que

[†] **11:7** Le bdellium est une résine extraite de certains arbres africains.

nous puissions manger.

¹⁴ Je ne suis pas capable de porter tout ce peuple tout seul, car c'est trop lourd pour moi.

¹⁵ Si tu me traites ainsi, tue-moi tout de suite, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et ne me laisse pas

voir ma misère. »

¹⁶ Yahvé dit à Moïse: « Rassemble auprès de moi soixante-dix hommes parmi les anciens d'Israël, que tu connais comme étant les anciens du peuple et ses dirigeants, et amène-les à la tente de la Rencontre, afin qu'ils s'y tiennent avec toi.

¹⁷ Je descendrai et je vous parlerai là. Je prendrai de l'Esprit qui est sur toi et je le mettrai sur eux; ils porteront avec toi le fardeau du

peuple, afin que tu ne le portes pas seul.

18 « Dis au peuple : « Sanctifiez-vous en prévision de demain, et vous mangerez de la viande ; car vous avez pleuré aux oreilles de Yahvé, en disant : « Qui nous donnera de la viande à manger ? Car vous avez pleuré aux oreilles de Yahvé, en disant : « Qui nous donnera de la viande à manger, car nous étions bien en Égypte ? ». C'est pourquoi l'Éternel vous donnera de la viande, et vous mangerez.

19 Vous ne mangerez pas un jour, ni deux jours,

ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours,

²⁰ mais un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous vienne aux narines et qu'elle vous soit répugnante; car vous avez rejeté l'Éternel qui est au milieu de vous, et vous avez pleuré devant lui, en disant: « Pourquoi sommes-nous sortis d'Égypte? »".

- ²¹ Moïse dit : « Le peuple au milieu duquel je suis est composé de six cent mille hommes à pied ; et tu as dit : « Je leur donnerai de la viande, pour qu'ils mangent un mois entier ».
- ²² Abattra-t-on pour eux des brebis et des bœufs, pour qu'ils en aient assez ? Est-ce qu'on rassemblera pour eux tous les poissons de la mer, pour qu'ils en aient assez ? ».
- ²³ Yahvé dit à Moïse : « La main de Yahvé estelle devenue courte ? Tu verras maintenant si ma parole s'accomplira pour toi ou non. »
- ²⁴ Moïse sortit, et rapporta au peuple les paroles de Yahvé. Il rassembla soixante-dix hommes parmi les anciens du peuple, et les plaça autour de la Tente.

²⁵ Yahvé descendit dans la nuée et lui parla ; il prit de l'Esprit qui était sur lui et le mit sur les soixante-dix anciens. Lorsque l'Esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent, mais ils ne le firent plus.

- ²⁶ Mais deux hommes restèrent dans le camp. Le nom de l'un était Eldad, et le nom de l'autre Médad; et l'Esprit reposa sur eux. Ils étaient de ceux qui avaient été écrits, mais qui n'étaient pas sortis pour aller à la Tente; et ils prophétisaient dans le camp.
- ²⁷Un jeune homme courut en informer Moïse, et dit : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp! »
- ²⁸ Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse, l'un de ses hommes d'élite, répondit : « Mon seigneur Moïse, interdis-leur ! »
- ²⁹ Moïse lui dit : « Es-tu jaloux à cause de moi ? Je voudrais que tout le peuple de Yahvé

soit prophète, que Yahvé mette son Esprit sur eux! ».

³⁰ Moïse entra dans le camp, lui et les anciens

d'Israël.

³¹ Un vent de Yahvé sortit et fit sortir de la mer des cailles qu'il laissa tomber près du camp, à environ un jour de marche de ce côté et un jour de marche de l'autre côté, autour du camp, et à environ deux coudées‡ au-dessus de la surface de la terre.

³² Le peuple se leva tout ce jour-là, toute cette nuit-là et tout le lendemain, et il ramassa les cailles. Celui qui en ramassait le moins en ramassait dix, §et ils se les répartirent autour

du camp.

33 Comme la viande était encore entre leurs dents, avant qu'ils l'aient mâchée, la colère de l'Éternel s'enflamma contre le peuple, et l'Éternel frappa le peuple d'une très grande plaie.

³⁴ On donna à ce lieu le nom de Kibroth Hattaavah, *parce qu'on y enterra le peuple qui

avait eu de la convoitise.

³⁵ De Kibroth Hattaavah, le peuple se rendit à Hatséroth, et il resta à Hatséroth.

12

¹ Miriam et Aaron parlèrent contre Moïse à cause de la femme de Cuschi qu'il avait épousée,

^{† 11:31} Une coudée est la longueur du bout du majeur au coude sur le bras d'un homme, soit environ 18 pouces ou 46 centimètres. § 11:32 1 homer représente environ 220 litres ou 6 boisseaux. * 11:34 Kibroth Hattaavah signifie « tombes de la luxure »

car il avait épousé une femme de Cuschi.

- ² Ils dirent : « Yahvé n'a-t-il parlé qu'à Moïse ? N'a-t-il pas parlé aussi avec nous ? » Et Yahvé les entendit.
- ³ Or, l'homme Moïse était très humble, plus que tous les hommes qui étaient à la surface de la terre.
- ⁴ Yahvé parla soudain à Moïse, à Aaron et à Miriam : « Vous trois, sortez de la tente de la Rencontre! »

Ils sortirent tous les trois.

- ⁵ Yahvé descendit dans une colonne de nuée et se tint à l'entrée de la Tente. Il appela Aaron et Miriam, qui s'avancèrent tous deux.
- ⁶ Il dit: « Écoutez maintenant mes paroles. S'il y a un prophète parmi vous, moi, Yahvé, je me ferai connaître à lui dans une vision. Je lui parlerai en songe.

⁷ Ce n'est pas le cas de mon serviteur Moïse. Il

est fidèle dans toute ma maison.

- ⁸ Avec lui, je parlerai bouche à bouche, en clair et non en énigmes, et il verra la forme de Yahvé. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse? ».
- ⁹ La colère de Yahvé s'enflamma contre eux, et il s'en alla.
- 10 La nuée se retira de dessus la tente; et voici, Miriam était lépreuse, blanche comme la neige. Aaron regarda Miriam, et voici qu'elle était lépreuse.
- ¹¹ Aaron dit à Moïse : « Oh, mon seigneur, ne nous compte pas ce péché, dans lequel nous avons fait des folies et dans lequel nous avons péché.

- ¹² Qu'elle ne soit pas, je t'en prie, comme un mort dont la chair est à moitié consumée lorsqu'il sort du ventre de sa mère. »
- ¹³ Moïse cria à Yahvé en disant : « Guéris-la, Dieu, je t'en supplie! »
- 14 Yahvé dit à Moïse: « Si son père lui a craché au visage, ne devrait-elle pas avoir honte pendant sept jours? Qu'elle soit enfermée hors du camp pendant sept jours, et après cela elle sera ramenée. »

¹⁵ Miriam fut enfermée hors du camp pendant sept jours, et le peuple ne voyagea pas jusqu'à ce que Miriam ait été ramenée.

16 Ensuite, le peuple partit de Hatséroth et

campa dans le désert de Paran.

13

- ¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ² « Envoie des hommes, pour qu'ils explorent le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël. De chaque tribu de leurs pères, tu enverras un homme, chacun étant un prince parmi eux. »
- ³ Moïse les envoya du désert de Paran, selon le commandement de l'Éternel. Tous étaient des hommes qui étaient des chefs des enfants d'Israël.

⁴ Voici leurs noms :

- De la tribu de Ruben, Shammua, fils de Zaccur.
- ⁵ De la tribu de Siméon : Shaphat, fils de Hori.
- ⁶ Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné.
- ⁷ Pour la tribu d'Issachar, Igal, fils de Joseph.
- ⁸ Pour la tribu d'Éphraïm, Hoshea, fils de Nun.

- ⁹ De la tribu de Benjamin, Palti, fils de Raphu.
- ¹⁰ De la tribu de Zabulon : Gaddiel, fils de Sodi.
- ¹¹ De la tribu de Joseph, de la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi.
- ¹² De la tribu de Dan : Ammiel, fils de Gemalli.
- ¹³ De la tribu d'Asher, Sethur, fils de Michel.
- ¹⁴ Pour la tribu de Nephtali : Nahbi, fils de Vophsi.
- ¹⁵ De la tribu de Gad, Geuel, fils de Machi.
- ¹⁶ Voici les noms des hommes que Moïse envoya pour explorer le pays. Moïse appela Josué Hosée, fils de Nun.
- ¹⁷ Moïse les envoya pour explorer le pays de Canaan, et leur dit : Passez par le midi, et montez sur la montagne.
- 18 Voyez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite, s'il est fort ou faible, s'il est en petit nombre ou en grand nombre;
- ¹⁹ ce qu'est le pays qu'ils habitent, s'il est bon ou mauvais ; et quelles sont les villes qu'ils habitent, soit dans des camps, soit dans des forteresses ;
- ²⁰ et ce qu'est le pays, s'il est fertile ou pauvre, s'il y a du bois ou non. Soyez courageux, et apportez du fruit du pays. » Or le temps était celui des raisins de première maturité.
- ²¹ Ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, et jusqu'à l'entrée de Hamath.
- ²² Ils montèrent par le midi, et arrivèrent à Hébron. Là se trouvaient Ahiman, Schéschaï et Talmaï, fils d'Anak. (Or Hébron fut bâtie sept ans avant Zoan, en Égypte.)

- ²³ Ils arrivèrent à la vallée d'Eschcol, et ils y coupèrent une branche portant une grappe de raisin, qu'ils portèrent sur un bâton entre deux. Ils apportèrent aussi des grenades et des figues.
- ²⁴ Ce lieu fut appelé la vallée d'Eshcol, à cause de la grappe que les enfants d'Israël y coupèrent.

²⁵ Ils revinrent après avoir exploré le pays, au bout de guarante jours.

- ²⁶ Ils allèrent trouver Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël, dans le désert de Paran, à Kadès, et ils leur rapportèrent des nouvelles, ainsi qu'à toute l'assemblée. Ils leur montrèrent les fruits du pays.
- ²⁷ Ils lui en firent part et dirent: « Nous sommes arrivés dans le pays où tu nous as envoyés. Certes, il coule du lait et du miel, et voici son fruit.

²⁸ Mais les habitants du pays sont forts, et les villes sont fortifiées et très grandes. De plus,

nous y avons vu les enfants d'Anak.

- ²⁹ Amalek habite dans le pays du Sud. Le Hittite, le Jébusien et l'Amoréen habitent dans la région des collines. Les Cananéens habitent près de la mer et sur les bords du Jourdain. »
- ³⁰ Caleb fit taire le peuple devant Moïse, et dit : « Montons tout de suite et possédons-la, car nous sommes bien capables de la vaincre! »
- ³¹ Mais les hommes qui étaient montés avec lui dirent : « Nous ne pouvons pas monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous. »
- ³² Ils firent aux enfants d'Israël un mauvais rapport sur le pays qu'ils avaient exploré, en disant : « Le pays que nous avons traversé pour

l'explorer est un pays qui dévore ses habitants, et tous ceux que nous y avons vus sont des hommes de grande taille.

³³ Là, nous avons vu les Nephilim,* les fils d'Anak, qui viennent des Nephilim.† Nous étions à nos propres yeux comme des sauterelles, et nous étions ainsi à leurs yeux. »

14

¹ Toute l'assemblée éleva la voix et poussa des cris, et le peuple pleura cette nuit-là.

² Tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron. Toute l'assemblée leur dit : « Nous aurions voulu mourir au pays

d'Égypte, ou mourir dans ce désert!

- ³ Pourquoi Yahvé nous fait-il venir dans ce pays, pour que nous tombions par l'épée? Nos femmes et nos petits enfants seront capturés ou tués! Ne vaudrait-il pas mieux pour nous de retourner en Égypte? »
- ⁴ Ils se dirent les uns aux autres : « Choisissons un chef et retournons en Égypte. »
- ⁵ Et Moïse et Aaron tombèrent sur leur visage devant toute l'assemblée des enfants d'Israël.
- ⁶ Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient de ceux qui avaient exploré le pays, déchirèrent leurs vêtements.
- ⁷ Ils parlèrent à toute l'assemblée des enfants d'Israël, en disant : « Le pays que nous avons traversé pour l'explorer est un pays extrêmement bon.

^{*} **13:33** ou, géants † **13:33** ou, géants

8 Si Yahvé se plaît en nous, il nous fera entrer dans ce pays et nous le donnera : un pays où

coulent le lait et le miel

- ⁹ Seulement, ne vous révoltez pas contre Yahvé, et ne craignez pas les habitants du pays, car ils sont notre pain. Leur défense s'est retirée au-dessus d'eux, et Yahvé est avec nous. Ne les craignez pas. »
- ¹⁰ Mais toute la congrégation menaçait de les lapider.

La gloire de Yahvé apparut dans la Tente de la

Rencontre à tous les enfants d'Israël.

- ¹¹ Yahvé dit à Moïse : « Jusques à quand ce peuple me méprisera-t-il? Jusques à quand ne croiront-ils pas en moi, à cause de tous les signes que j'ai accomplis au milieu d'eux?
- 12 Je les frapperai de la peste, je les déshériterai et je ferai de vous une nation plus grande et plus puissante qu'eux. »
- ¹³ Moïse « Les Égyptiens dit à Yahvé: l'entendront, car c'est par ta puissance que tu as fait sortir ce peuple du milieu d'eux.
- ¹⁴ Ils le diront aux habitants de ce pays. Ils ont appris que toi, Yahvé, tu es au milieu de ce peuple, car on te voit face à face, et ta nuée se tient au-dessus d'eux, et tu marches devant eux, dans une colonne de nuée le jour, et dans une colonne de feu la nuit.
- ¹⁵ Si tu as tué ce peuple comme un seul homme, les nations qui ont entendu parler de toi diront :
- ¹⁶ « Parce que l'Éternel n'a pas pu faire entrer ce peuple dans le pays qu'il lui avait promis, il l'a tué dans le désert ».

- ¹⁷ Maintenant, que la puissance de l'Éternel* soit grande, comme vous l'avez dit, en disant :
- ¹⁸ « L'Éternel est lent à la colère et riche en bonté, il pardonne l'iniquité et la désobéissance; il ne pardonne pas les coupables, il fait retomber l'iniquité des pères sur les enfants, sur la troisième et la quatrième génération.
- ¹⁹ Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta bonté, et comme tu as pardonné à ce peuple, depuis l'Égypte jusqu'à maintenant. »
 - ²⁰ L'Éternel dit : J'ai pardonné selon ta parole ;
- ²¹ mais, en vérité, comme je suis vivant et que toute la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel,
- ²² parce que tous ces hommes qui ont vu ma gloire et les signes que j'ai opérés en Égypte et dans le désert, m'ont tenté dix fois et n'ont pas écouté ma voix,
- ²³ ils ne verront pas le pays que j'ai juré à leurs pères, et aucun de ceux qui m'ont méprisé ne le verra
- Mais mon serviteur Caleb, parce qu'il avait avec lui un autre esprit et qu'il m'a entièrement suivi, lui, je le ferai entrer dans le pays où il est allé. Sa descendance le possédera.
- ²⁵ Puisque l'Amalécite et le Cananéen habitent dans la vallée, demain, tournez-vous et allez dans le désert par le chemin de la mer Rouge. »
 - ²⁶ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :

^{*} **14:17** Le mot traduit par « Seigneur » est « Adonaï ».

- ²⁷ « Jusqu'à quand supporterai-je cette méchante assemblée qui se plaint de moi ? J'ai entendu les plaintes des enfants d'Israël, qui se plaignent de moi.
- ²⁸ Dis-leur : Je suis vivant, dit l'Éternel, et je vous ferai ce que vous avez dit à mes oreilles.
- ²⁹ Vos cadavres tomberont dans ce désert; et tous ceux d'entre vous qui ont été comptés, selon votre nombre total, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui se sont plaints de moi,
- ³⁰ vous n'entrerez pas dans le pays que j'ai juré de vous faire habiter, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.
- ³¹ Mais je ferai venir vos petits enfants que vous avez dit devoir être capturés ou tués, et ils connaîtront le pays que vous avez rejeté.
- ³² Mais quant à vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.
- ³³ Vos enfants seront errants dans le désert pendant quarante ans, et porteront votre prostitution, jusqu'à ce que vos cadavres soient consumés dans le désert.
- ³⁴ Après le nombre de jours pendant lesquels vous avez exploré le pays, quarante jours, car chaque jour est une année, vous porterez vos fautes, quarante ans, et vous connaîtrez mon aliénation'.
- ³⁵ Moi, Yahvé, j'ai parlé. Je vais faire cela à toute cette méchante assemblée qui s'est réunie contre moi. Dans ce désert, ils seront consumés, et c'est là qu'ils mourront. »
- ³⁶ Les hommes que Moïse avait envoyés pour explorer le pays et qui, à leur retour, avaient

poussé toute l'assemblée à murmurer contre lui en rapportant un mauvais rapport sur le pays,

³⁷ ces hommes qui avaient rapporté un mauvais rapport sur le pays, moururent par la peste devant Yahvé.

³⁸ Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, restèrent en vie parmi les hommes

qui étaient allés explorer le pays.

³⁹ Moïse rapporta ces paroles à tous les enfants d'Israël, et le peuple se lamenta beaucoup.

- ⁴⁰ Ils se levèrent de bon matin et montèrent au sommet de la montagne, en disant : « Voici, nous sommes ici, et nous monterons au lieu que l'Éternel a promis, car nous avons péché. »
- ⁴¹ Moïse dit : « Pourquoi désobéissez-vous maintenant au commandement de l'Éternel, puisqu'il ne prospérera pas ?

⁴² Ne montez pas, car l'Éternel n'est pas au milieu de vous ; ainsi, vous ne serez pas terrassés

devant vos ennemis.

- 43 Car là, l'Amalécite et le Cananéen sont devant toi, et tu tomberas par l'épée parce que tu t'es détourné de suivre l'Yahvé; c'est pourquoi l'Yahvé ne sera pas avec toi. »
- ⁴⁴ Mais ils s'enhardirent à monter au sommet de la montagne. Néanmoins, l'arche de l'alliance de Yahvé et Moïse ne sortirent pas du camp.
- ⁴⁵ Alors les Amalécites descendirent, ainsi que les Cananéens qui habitaient cette montagne, et ils les frappèrent et les battirent jusqu'à Horma.

- ² Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Lorsque vous serez entrés dans le pays de vos habitations, que je vous donne,
- ³ et que vous ferez une offrande par le feu à Yahvé holocauste, sacrifice, accomplissement d'un vœu, ou comme offrande volontaire, ou encore, à l'occasion de vos fêtes, pour offrir à l'Éternel un parfum agréable, qu'il s'agisse d'une offrande de gros ou de menu bétail.
- ⁴ Celui qui présentera son offrande offrira à l'Éternel une offrande de repas composée d'un dixième d'épha* de fleur de farine mélangé à un quart de hin† d'huile.
- ⁵ Tu prépareras du vin pour la libation, un quart de hin, avec l'holocauste ou pour le sacrifice, pour chaque agneau.
- 6 "'Pour un bélier, tu prépareras en offrande deux dixièmes d'épha‡ de fleur de farine mélangée à un tiers de hin d'huile ;
- ⁷ et pour la libation, tu offriras un tiers de hin de vin, d'une odeur agréable à Yahvé.
- ⁸ Si tu prépares un taureau pour un holocauste ou un sacrifice, pour l'accomplissement d'un vœu ou pour un sacrifice de prospérité à l'Éternel,
- ⁹ tu offriras avec le taureau une offrande de trois dixièmes d'épha§ de fleur de farine mélangée à un demi-hin d'huile ;

^{* 15:4 1} épha est environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau † 15:4 Un hin représente environ 6,5 litres ou 1,7 gallon. ‡ 15:6 1 épha est environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau \$ 15:9 1 épha est environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau

- ¹⁰ et tu offriras en libation un demi-hin de vin, comme offrande consumée par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel.
- ¹¹ Il en sera ainsi pour chaque taureau, pour chaque bélier, pour chacun des agneaux mâles ou des chevreaux.

¹² Selon le nombre que vous préparerez, vous

ferez à chacun selon son nombre.

13 "'Tous ceux qui sont nés chez vous feront ces choses de cette manière, en offrant une offrande consumée par le feu, d'une odeur agréable à Yahvé.

- ¹⁴ Si un étranger vit comme un étranger chez vous, ou qui que ce soit parmi vous à travers vos générations, et qu'il offre une offrande faite par le feu, d'une odeur agréable à l'Éternel, comme vous le faites, il fera de même.
- ¹⁵ Pour l'assemblée, il y aura un statut unique pour vous et pour l'étranger qui vit comme un étranger, un statut pour toujours, de génération en génération. Tel que vous êtes, tel sera l'étranger devant l'Éternel.
- ¹⁶ Une seule loi et une seule ordonnance seront pour vous et pour l'étranger qui vit en étranger avec vous.'''
 - ¹⁷ L'Éternel parla à Moïse, et dit :
- ¹⁸ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Quand vous serez entrés dans le pays où je vous conduirai,
- ¹⁹ lorsque vous mangerez du pain du pays, vous offrirez une offrande à l'Éternel.
- ²⁰ Du premier morceau de ta pâte, tu offriras un gâteau en guise d'offrande par agitation. Tu

l'offriras par élévation, comme l'ondoiement de l'aire de battage.

- ²¹ Tu présenteras à l'Éternel, de génération en génération, une offrande par agitation des premières pièces de ta pâte.
- ²² "'Si vous commettez une erreur et n'observez pas tous ces commandements que Yahvé a adressés à Moïse-
- ²³ tout ce que Yahvé vous a commandé par Moïse, depuis le jour où Yahvé a donné le commandement et à travers vos générations -
- 24 alors il en sera ainsi, si cela s'est fait involontairement, à l'insu de l'assemblée, toute l'assemblée offrira un jeune taureau en holocauste, en odeur agréable à Yahvé, avec son offrande et sa libation, selon l'ordonnance, et un bouc en sacrifice pour le péché.
- ²⁵ Le prêtre fera l'expiation pour toute l'assemblée des enfants d'Israël, et il leur sera pardonné; car c'était une erreur, et ils ont apporté leur offrande, un sacrifice consumé par le feu à l'Éternel, et leur sacrifice pour le péché devant l'Éternel, à cause de leur erreur.
- ²⁶ Toute l'assemblée des enfants d'Israël sera pardonnée, ainsi que l'étranger qui vit au milieu d'eux en tant qu'étranger, car pour tout le peuple, c'était une faute involontaire.
- ²⁷ "'Si quelqu'un pèche involontairement, il offrira en sacrifice pour le péché une chèvre d'un an.
- ²⁸ Le prêtre fera l'expiation pour l'âme qui s'est trompée en péchant involontairement devant

Yahvé. Il fera pour lui l'expiation, et il lui sera pardonné.

²⁹ Vous aurez une seule loi pour celui qui fait quelque chose involontairement, pour celui qui est né parmi les enfants d'Israël et pour l'étranger qui vit au milieu d'eux.

³⁰ "'Mais l'âme qui fait quelque chose de hautain, qu'elle soit native ou étrangère, blasphème Yahvé. Cette âme sera retranchée du milieu de

son peuple.

³¹ Parce qu'il a méprisé la parole de Yahvé, parce qu'il a violé son commandement, cette âme-là sera exterminée. Son iniquité retombera sur lui.'"

³² Comme les enfants d'Israël étaient dans le désert, ils trouvèrent un homme qui ramassait

des bâtons le jour du sabbat.

³³ Ceux qui l'avaient trouvé ramassant des brindilles l'amenèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée.

³⁴ Ils le mirent en détention, parce qu'on

n'avait pas déclaré ce qu'on devait lui faire.

³⁵ Yahvé dit à Moïse : « Cet homme sera mis à mort. Toute l'assemblée le lapidera hors du camp. »

³⁶ Toute l'assemblée l'amena hors du camp et le lapida à mort, comme Yahvé l'avait ordonné à

Moïse,

³⁷ L'Éternel parla à Moïse, et dit :

³⁸ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent des franges* aux bordures de leurs vêtements, pendant toute leur vie, et qu'ils

^{*} **15:38** ou, glands (hébreu ציצת)

mettent à la frange† de chaque bord un cordon bleu.

- 39 Ce sera pour vous une frange, ‡afin que vous la voyiez, que vous vous souveniez de tous les commandements de l'Éternel et que vous les mettiez en pratique, et que vous ne suiviez pas votre propre cœur et vos propres yeux, selon lesquels vous aviez l'habitude de vous prostituer,
- ⁴⁰ afin que vous vous souveniez de tous mes commandements et que vous les mettiez en pratique, et que vous soyez saints pour votre Dieu.
- ⁴¹ Je suis Yahvé, ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte, pour être ton Dieu : Je suis Yahvé, ton Dieu. »

- ¹ Or Koré, fils de Jitsehar, fils de Kehath, fils de Lévi, avec Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Péleth, fils de Ruben, prirent quelques hommes.
- ² Ils se levèrent devant Moïse, avec une partie des enfants d'Israël, deux cent cinquante chefs de l'assemblée, appelés à l'assemblée, hommes de renom.
- ³ Ils s'assemblèrent contre Moïse et Aaron, et leur dirent : « Vous prenez trop sur vous, car toute l'assemblée est sainte, chacun d'eux, et Yahvé est au milieu d'eux! Pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de Yahvé? »
 - ⁴Lorsque Moïse l'entendit, il tomba sur sa face.

[†] **15:38** ou, pompon ‡ **15:39** ou, pompon

- ⁵ Il dit à Koré et à toute sa troupe : « Demain matin, l'Éternel fera connaître qui est à lui et qui est saint, et il le fera approcher de lui. Il fera approcher de lui celui qu'il choisira.
- ⁶ Fais ceci: que Koré et toute sa troupe prennent des encensoirs,
- ⁷ y mettent du feu et y déposent de l'encens devant Yahvé demain. L'homme que choisira Yahvé sera saint. Vous êtes allés trop loin, fils de Lévi! »
 - ⁸ Moïse dit à Koré : « Écoutez, fils de Lévi !
- ⁹ Est-ce peu de chose pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, pour vous faire approcher de lui, afin que vous fassiez le service de la tente de l'Éternel et que vous vous teniez devant l'assemblée pour la servir ?
- 10 Et qu'il vous ait fait approcher, et tous vos frères, les fils de Lévi, avec vous? Cherchezvous aussi le sacerdoce?
- ¹¹ C'est pourquoi vous vous êtes rassemblés, toi et toute ta troupe, contre Yahvé! Qu'est-ce qu'Aaron pour que vous vous plaigniez de lui? »
- ¹² Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, les fils d'Eliab, et ils dirent : « Nous ne monterons pas !
- 13 Est-ce peu de chose que tu nous aies fait monter d'un pays où coulent le lait et le miel, pour nous tuer dans le désert, et que tu te fasses aussi prince sur nous ?
- ¹⁴ Tu ne nous as pas fait entrer dans un pays où coulent le lait et le miel, et tu ne nous as pas donné en héritage des champs et des vignes.

Veux-tu crever les yeux de ces hommes? Nous ne monterons pas. »

- ¹⁵ Moïse se mit dans une grande colère et dit à Yahvé : « Ne respecte pas leur offrande. Je ne leur ai pas pris un seul âne, et je n'ai fait de mal à aucun d'entre eux. »
- ¹⁶ Moïse dit à Koré : « Toi et toute ta troupe, vous irez demain devant l'Éternel, toi, eux et Aaron.
- ¹⁷ Chacun prendra son encensoir et y mettra du parfum, et chacun apportera devant l'Éternel son encensoir, deux cent cinquante encensoirs ; toi aussi, et Aaron, chacun avec son encensoir. »
- ¹⁸ Ils prirent chacun leur encensoir, y mirent du feu, y déposèrent du parfum, et se tinrent à l'entrée de la Tente de la Rencontre avec Moïse et Aaron.
- ¹⁹ Koré rassembla toute la congrégation en face d'eux à l'entrée de la Tente de la Rencontre.

La gloire de Yahvé apparut à toute l'assemblée.

- ²⁰ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :
- ²¹ « Retirez-vous du milieu de cette assemblée, afin que je les consume en un instant. »
- ²² Ils tombèrent sur leur face, et dirent : « Dieu, le Dieu des esprits de toute chair, si un seul homme pèche, seras-tu irrité contre toute l'assemblée ? »
 - ²³ Yahvé parla à Moïse et dit :
- ²⁴ « Parle à l'assemblée, et dis : « Ne restez pas autour de la tente de Koré, de Dathan et d'Abiram.
- ²⁵ Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiram, et les anciens d'Israël le suivirent.

²⁶ Il parla à l'assemblée en disant : « Sortez, je vous prie, des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez consumés par tous leurs péchés ! ».

²⁷ Et ils s'éloignèrent de la tente de Koré, de Dathan et d'Abiram, de tous côtés. Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs fils et leurs petits enfants.

²⁸ Moïse dit : « Vous saurez ainsi que c'est Yahvé qui m'a envoyé faire toutes ces choses, car elles ne viennent pas de ma propre volonté.

²⁹ Si ces hommes meurent de la mort commune à tous les hommes, ou s'ils éprouvent ce que tous les hommes éprouvent, alors Yahvé ne m'a pas envoyé.

- ³⁰ Mais si Yahvé fait du nouveau, si la terre ouvre sa bouche et les engloutit avec tout ce qui leur appartient, et qu'ils descendent vivants dans le séjour des morts,* alors vous comprendrez que ces hommes ont méprisé Yahvé. »
- ³¹ Comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, le sol qui était sous eux se fendit.
- ³² La terre ouvrit sa bouche et les engloutit avec leurs familles, tous les hommes de Koré et tous leurs biens.
- ³³ Ils descendirent vivants dans le séjour des morts, avec tout ce qui leur appartenait.† La terre se referma sur eux, et ils périrent du milieu de l'assemblée.

^{*} **16:30** Sheol est le lieu des morts. † **16:33** Sheol est le lieu des morts.

- ³⁴ Tout Israël qui les entourait s'enfuit à leur cri, car ils disaient : « De peur que la terre ne nous engloutisse ».
- ³⁵ Le feu sortit de Yahvé et dévora les deux cent cinquante hommes qui offraient le parfum.
 - ³⁶ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ³⁷ Parle à Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, pour qu'il retire les brasiers de l'ardeur, et qu'il disperse le feu loin du camp, car ils sont saints,
- ³⁸ même les brasiers de ceux qui ont péché contre leur propre vie. Qu'on en fasse des plaques pour couvrir l'autel, car ils les ont offerts devant Yahvé. C'est pourquoi ils sont saints. Ils seront un signe pour les enfants d'Israël. »
- ³⁹ Le sacrificateur Éléazar prit les brasiers d'airain que les brûlés avaient offerts, et il les battit pour couvrir l'autel,
- ⁴⁰ afin que ce soit un souvenir pour les enfants d'Israël, et qu'aucun étranger qui ne soit pas de la race d'Aaron ne s'approche pour offrir des parfums devant l'Éternel, afin qu'il ne soit pas comme Koré et comme sa troupe, comme l'Éternel le lui a dit par Moïse.
- ⁴¹ Mais le lendemain, toute l'assemblée des enfants d'Israël se plaignit de Moïse et d'Aaron, en disant : « Vous avez tué le peuple de l'Éternel. »
- ⁴² Lorsque l'assemblée s'assembla contre Moïse et contre Aaron, elle regarda vers la tente de la Rencontre. Et voici, la nuée la couvrait, et la gloire de Yahvé apparaissait.

⁴³ Moïse et Aaron arrivèrent devant la tente de la Rencontre.

- ⁴⁴ Yahvé parla à Moïse et lui dit :
- ⁴⁵ « Retirez-vous du milieu de cette assemblée, afin que je la consume en un instant. » Ils tombèrent sur leur visage.
- ⁴⁶ Moïse dit à Aaron : « Prends ton encensoir, mets-y le feu de l'autel, pose-y de l'encens, porte-le rapidement à l'assemblée, et fais l'expiation pour eux, car la colère est sortie de Yahvé. La plaie a commencé. »
- ⁴⁷ Aaron fit ce que Moïse avait dit, et courut au milieu de l'assemblée. La peste avait déjà commencé parmi le peuple. Il mit l'encens et fit l'expiation pour le peuple.

⁴⁸ Il se plaça entre les morts et les vivants, et

la peste fut arrêtée.

⁴⁹ Ceux qui moururent de la peste furent quatorze mille sept cents, sans compter ceux qui moururent à cause de l'affaire de Koré.

50 Aaron retourna vers Moïse à l'entrée de la

tente de la Rencontre, et la peste fut arrêtée.

- ¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ² « Parle aux enfants d'Israël, et prends chez eux des verges, une pour chaque maison paternelle, de tous leurs princes selon leurs maisons paternelles, soit douze verges. Tu écriras le nom de chaque homme sur sa verge.
- ³ Tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi. Il y aura une verge pour chaque chef des maisons de leurs pères.
- ⁴ Tu les déposeras dans la tente d'assignation, devant l'alliance, là où je me rencontre avec toi.

- ⁵ Il arrivera que la verge de l'homme que je choisirai bourgeonnera. Je ferai cesser de ma part les murmures des enfants d'Israël, qu'ils murmurent contre toi. »
- ⁶ Moïse parla aux enfants d'Israël; et tous leurs princes lui donnèrent des verges, pour chaque prince, selon les maisons de leurs pères, soit un total de douze verges. La baguette d'Aaron était parmi leurs baguettes.

⁷ Moïse déposa les verges devant Yahvé, dans

la tente du Témoignage.

⁸ Le lendemain, Moïse entra dans la tente du témoignage; et voici, la verge d'Aaron pour la maison de Lévi avait poussé, bourgeonné, produit des fleurs et porté des amandes mûres.

⁹ Moïse fit sortir toutes les verges de devant Yahyé pour tous les enfants d'Israël. Ils re-

gardèrent, et chacun prit sa verge.

- 10 Yahvé dit à Moïse: «Remets la verge d'Aaron devant l'alliance, pour qu'elle serve de gage aux enfants rebelles, afin que tu mettes fin à leurs plaintes contre moi et qu'ils ne meurent pas. »
- ¹¹ Moïse fit ainsi. Il fit ce que Yahvé lui avait ordonné.
- 12 Les enfants d'Israël dirent à Moïse : « Voici, nous périssons ! Nous sommes perdus ! Nous sommes tous perdus !
- ¹³ Tousceux qui s'approchent du tabernacle de Yahvé meurent! Allons-nous tous périr? »

18

¹ Yahvé dit à Aaron : « Toi, tes fils et la maison de tes pères avec toi, vous porterez l'iniquité du

sanctuaire ; toi et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacerdoce.

- ² Fais aussi approcher de toi tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, afin qu'ils soient associés à toi et qu'ils te servent; mais toi et tes fils avec toi, vous serez devant la tente du témoignage.
- ³ Ils observeront tes ordres et les devoirs de toute la tente; seulement, ils ne s'approcheront pas des ustensiles du sanctuaire ni de l'autel, afin qu'ils ne meurent pas, ni eux ni toi.
- ⁴ Ils s'attacheront à toi et garderont la responsabilité de la Tente de la Rencontre, pour tout le service de la Tente. L'étranger ne s'approchera pas de toi.
- ⁵ Vous accomplirez les fonctions du sanctuaire et de l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les enfants d'Israël.
- ⁶ Voici, j'ai pris moi-même vos frères les Lévites parmi les enfants d'Israël. Ils te sont offerts, ils sont consacrés à l'Éternel, pour faire le service de la Tente de la Rencontre.
- ⁷ Toi et tes fils avec toi, vous exercerez votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et ce qui est en deçà du voile. Tu feras le service. Je vous fais don du service de la prêtrise. L'étranger qui s'approchera sera mis à mort. »
- ⁸ Yahvé parla à Aaron: «Voici, je t'ai donné moi-même l'ordre d'offrir mes offrandes par agitation, toutes les choses saintes des enfants d'Israël. Je te les ai données, à cause de l'onction, ainsi qu'à tes fils, comme une part pour toujours.

- ⁹ Voici ce qui vous appartiendra parmi les choses très saintes du feu : toute offrande qu'ils m'offriront, toute offrande de farine, tout sacrifice pour le péché et tout sacrifice de culpabilité, sera très sainte pour vous et pour vos fils.
- 10 Vous en mangerez comme des choses très saintes. Tout mâle en mangera. Ce sera pour vous une chose sainte.
- 11 « Ceci est aussi à toi : l'offrande de leurs dons, toutes les offrandes des enfants d'Israël. Je te les ai données, à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, comme une part pour toujours. Tous ceux qui sont purs dans ta maison en mangeront.
- ¹² « Je te donne tout le meilleur de l'huile, tout le meilleur de la vendange et du blé, les prémices de ce qu'ils apportent à l'Éternel.
- ¹³ Les prémices de tout ce qui se trouve dans leur pays, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront à toi. Tous ceux qui sont propres dans votre maison en mangeront.
- ¹⁴ « Tout ce qui est consacré en Israël sera à toi.
- ¹⁵ Tout ce qui ouvre le ventre, de toute chair qu'on offre à l'Éternel, tant des hommes que des animaux, sera à vous. Toutefois, vous rachèterez les premiers-nés des hommes et vous rachèterez les premiers-nés des animaux impurs.
- ¹⁶ Tu rachèteras ceux d'entre eux qui sont âgés d'un mois, selon ton estimation, pour cinq sicles d'argent, selon le sicle* du sanctuaire, qui pèse

^{*} **18:16** Un shekel représente environ 10 grammes ou environ 0,35 once.

vingt gérachs. †

¹⁷ « Mais tu ne rachèteras pas le premier-né d'une vache, ni le premier-né d'une brebis, ni le premier-né d'une chèvre. Ils sont saints. Tu feras l'aspersion de leur sang sur l'autel, et tu brûleras leur graisse en offrande consumée par le feu, comme une odeur agréable à Yahvé.

¹⁸ Leur viande sera à toi, comme la poitrine offerte par onction et comme la cuisse droite, elle

sera à toi.

- ¹⁹ Toutes les offrandes par ondulation des choses saintes que les enfants d'Israël offrent à l'Éternel, je vous les donne, à vous, à vos fils et à vos filles avec vous, comme une part pour toujours. C'est une alliance de sel pour toujours devant l'Éternel, pour toi et pour ta descendance avec toi. »
- ²⁰ Yahvé dit à Aaron: «Tu n'auras pas d'héritage dans leur pays, et tu n'auras pas de part au milieu d'eux. Je suis ta part et ton héritage parmi les enfants d'Israël.
- ²¹ « Aux fils de Lévi, voici, j'ai donné en héritage toute la dîme en Israël, en contrepartie du service qu'ils font, le service de la tente d'assignation.
- Désormais, les enfants d'Israël ne s'approcheront plus de la Tente de la Rencontre, de peur de porter le péché et de mourir.
- ²³ Mais les Lévites feront le service de la Tente d'assignation, et ils porteront leur faute. Ce sera une loi pour toujours, de génération en

[†] **18:16** Un gerah est environ 0,5 gramme ou environ 7,7 grains.

génération. Ils n'auront pas d'héritage parmi les enfants d'Israël.

- ²⁴ En revanche, j'ai donné en héritage aux Lévites la dîme des enfants d'Israël, qu'ils offrent en offrande à Yahvé. C'est pourquoi je leur ai dit: « Ils n'auront pas d'héritage parmi les enfants d'Israël. »
 - ²⁵ Yahvé parla à Moïse et dit :
- ²⁶ Tu parleras aux Lévites et tu leur diras : « Lorsque vous prélèverez sur les enfants d'Israël la dîme que je vous donne en héritage, vous en ferez une offrande pour Yahvé, la dîme de la dîme.
- ²⁷ Ton offrande ondulatoire te sera créditée comme le grain de l'aire et comme la plénitude de la cuve.
- ²⁸ C'est ainsi que tu présenteras à l'Éternel une offrande par ondulation de toutes les dîmes que tu recevras des enfants d'Israël, et tu en donneras une au prêtre Aaron.
- ²⁹ De toutes vos offrandes, vous présenterez à Yahvé chaque offrande par ondulation, dans toutes ses parties les meilleures, même la partie sainte."
- ³⁰ Tu leur diras : « Lorsque vous en aurez récolté le meilleur, il sera porté au crédit des Lévites comme le produit de l'aire de battage et comme le produit du pressoir.
- ³¹ Vous pourrez en manger partout, vous et vos familles, car c'est votre récompense pour votre service dans la Tente de la Rencontre.

³² Tu ne porteras pas de péché à cause d'elle, lorsque tu en auras tiré le meilleur. Tu ne

profaneras pas les choses saintes des enfants d'Israël, afin de ne pas mourir.'''

- ¹ Yahvé parla à Moïse et à Aaron, et dit :
- ² Voici le règlement de la loi que Yahvé a ordonné. Dis aux enfants d'Israël de t'apporter une génisse rouge sans tache, qui n'a pas de défaut et qui n'a jamais été mise sous le joug.
- ³ Tu la donneras au prêtre Éléazar; il l'amènera hors du camp, et on l'égorgera devant lui.
- ⁴ Le prêtre Éléazar prendra de son doigt un peu de son sang, et il en fera sept fois l'aspersion sur le devant de la tente d'assignation.
- ⁵ On brûlera la génisse sous ses yeux; on brûlera sa peau, sa viande, son sang et ses excréments.
- ⁶ Le prêtre prendra du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi, et les jettera au milieu de l'incinération de la génisse.
- ⁷ Le sacrificateur lavera ensuite ses vêtements, et il lavera son corps dans l'eau; puis il entrera dans le camp, et il sera impur jusqu'au soir.
- ⁸ Celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements dans l'eau, lavera son corps dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.
- 9 « L'homme pur ramassera la cendre de la génisse et la déposera hors du camp, dans un lieu pur; elle sera conservée pour l'assemblée

des enfants d'Israël, pour servir d'eau de purification des impuretés. C'est un sacrifice pour le péché.

- 10 Celui qui recueillera les cendres de la génisse lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. Ce sera pour les enfants d'Israël et pour l'étranger qui vit au milieu d'eux une loi perpétuelle.
- ¹¹ « Celui qui touchera le corps d'un homme mort sera impur pendant sept jours.
- 12 Le troisième jour, il se purifiera avec de l'eau, et le septième jour, il sera pur; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, le septième jour, il ne sera pas pur.
- ¹³ Quiconque touche un mort, le corps d'un homme qui est mort, et ne se purifie pas, souille le tabernacle de Yahvé; et cette âme sera retranchée d'Israël; parce que l'eau de purification n'a pas été aspergée sur elle, elle sera impure. Son impureté est encore sur lui.
- ¹⁴ Voici la loi qui s'applique lorsqu'un homme meurt dans une tente : tous ceux qui entrent dans la tente et tous ceux qui sont dans la tente seront impurs pendant sept jours.
- ¹⁵ Tout vase ouvert, sur lequel n'est pas fixée une couverture, est impur.
- ¹⁶ « Quiconque, en plein champ, touchera un homme tué par l'épée, ou un cadavre, ou un os d'homme, ou une tombe, sera impur pendant sept jours.
- ¹⁷ « Pour les impurs, ils prendront des cendres de la combustion du sacrifice pour le péché, et

l'on versera sur eux de l'eau courante dans un vase.

¹⁸ Une personne pure prendra de l'hysope, la trempera dans l'eau, et en fera l'aspersion sur le tabernacle, sur tous les ustensiles, sur les personnes qui s'y trouvaient, et sur celui qui a touché un os, un mort, un cadavre ou un tombeau.

¹⁹ La personne pure fera l'aspersion sur la personne impure le troisième jour et le septième jour. Le septième jour, il le purifiera. Il lavera ses vêtements et se baignera dans l'eau, et il sera

pur le soir.

²⁰ Mais l'homme qui sera impur et qui ne se purifiera pas, cette âme sera retranchée du milieu de l'assemblée, parce qu'elle a souillé le sanctuaire de l'Éternel. L'eau de purification n'a pas été aspergée sur lui. Il est impur.

²¹ Ce sera pour eux une loi perpétuelle. Celui qui aura aspergé l'eau pour l'impureté lavera ses vêtements, et celui qui aura touché l'eau pour

l'impureté sera impur jusqu'au soir.

22 « Tout ce que touchera la personne impure sera impur, et l'âme qui l'aura touché sera impure jusqu'au soir. »

20

- ¹ Les enfants d'Israël, toute l'assemblée, arrivèrent dans le désert de Tsin, au premier mois. Le peuple resta à Kadès. C'est là que Miriam mourut et qu'on l'enterra.
- ² Il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée ; et ils s'assemblèrent contre Moïse et contre Aaron.

³ Le peuple se querella avec Moïse, et parla ainsi : « Nous aurions voulu mourir quand nos frères sont morts devant Yahvé !

⁴ Pourquoi as-tu fait venir l'assemblée de l'Éternel dans ce désert, pour que nous y

mourions, nous et nos animaux?

- ⁵ Pourquoi nous as-tu fait monter hors d'Égypte, pour nous amener dans ce mauvais lieu? Ce n'est pas un lieu de semence, ni de figues, ni de vignes, ni de grenades; il n'y a pas non plus d'eau à boire. »
- ⁶ Moïse et Aaron quittèrent la présence de l'assemblée pour se rendre à l'entrée de la tente de la Rencontre, et ils tombèrent sur leur visage. La gloire de Yahvé leur apparut.
 - ⁷ Yahvé parla à Moïse et dit :
- 8 « Prends le bâton, rassemble l'assemblée, toi et Aaron, ton frère, et parle au rocher sous leurs yeux, pour qu'il verse son eau. Tu leur apporteras de l'eau du rocher, et tu feras boire l'assemblée et son bétail. »
- ⁹ Moïse prit le bâton de devant l'Éternel,

comme il le lui avait ordonné.

- 10 Moïse et Aaron rassemblèrent l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : « Écoutez, rebelles ! Faisons-nous sortir pour vous de l'eau de ce rocher ? »
- ¹¹ Moïse leva la main et frappa deux fois le rocher avec sa baguette, et de l'eau sortit en abondance. L'assemblée et son bétail burent.
- 12 Yahvé dit à Moïse et à Aaron : « Parce que vous n'avez pas cru en moi, pour me sanctifier aux yeux des enfants d'Israël, vous ne ferez pas

entrer cette assemblée dans le pays que je leur ai donné. »

- ¹³ Ce sont les eaux de Meriba, *parce que les enfants d'Israël ont lutté contre l'Éternel, et il a été sanctifié par elles.
- ¹⁴ Moïse envoya des messagers de Kadès au roi d'Édom, en disant :
- « Ton frère Israël dit : Tu sais toutes les souffrances qui nous sont arrivées ;
- ¹⁵ comment nos pères sont descendus en Égypte, et nous avons vécu longtemps en Égypte. Les Égyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères.
- 16 Nous avons crié à Yahvé, qui a entendu notre voix, envoyé un ange et nous a fait sortir d'Égypte. Voici, nous sommes à Kadès, ville située à l'extrémité de ta frontière.
- ¹⁷ « Je vous en prie, laissez-nous passer dans votre pays. Nous ne passerons ni par les champs ni par les vignes, et nous ne boirons pas l'eau des puits. Nous suivrons la route du roi. Nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons franchi votre frontière. »
- ¹⁸ Édom lui dit : « Tu ne passeras pas par moi, de peur que je ne sorte l'épée contre toi. »
- 19 Les enfants d'Israël lui dirent : « Nous monterons par la grande route ; et si nous buvons ton eau, moi et mon bétail, j'en donnerai le prix. Mais laisse-moi seulement, sans rien faire d'autre, passer sur mes pieds. »

^{* 20:13 «} Meribah » signifie « querelle ».

- ²⁰ Il dit: « Tu ne passeras pas. » Edom sortit contre lui avec un peuple nombreux et une main forte.
- ²¹ Ainsi, Edom refusa de laisser passer Israël par sa frontière, et Israël se détourna de lui.
- ²² Ils partirent de Kadès, et les enfants d'Israël, toute la congrégation, arrivèrent à la montagne de Hor.

²³ Yahvé parla à Moïse et à Aaron sur la montagne de Hor, à la frontière du pays d'Édom,

et dit:

- ²⁴ « Aaron sera recueilli auprès de son peuple, car il n'entrera pas dans le pays que j'ai donné aux enfants d'Israël, parce que vous vous êtes rebellés contre ma parole aux eaux de Meriba.
- ²⁵ Prends Aaron et Éléazar, son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor.
- ²⁶ Dépouille Aaron de ses vêtements, et metsles sur Éléazar, son fils. Aaron sera recueilli, et c'est là qu'il mourra. »
- ²⁷ Moïse fit ce que l'Éternel lui avait ordonné. Ils montèrent sur la montagne de Hor, sous les yeux de toute l'assemblée.
- ²⁸ Moïse dépouilla Aaron de ses vêtements et les fit revêtir à son fils Éléazar. Aaron mourut là, au sommet de la montagne, et Moïse et Eléazar descendirent de la montagne.
- ²⁹ Lorsque toute l'assemblée vit qu'Aaron était mort, ils pleurèrent Aaron pendant trente jours, toute la maison d'Israël.

21

¹ Le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait dans

le Midi, apprit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim. Il fit la guerre à Israël et fit prisonniers quelques-uns de ses habitants.

- ² Israël fit un vœu à Yahvé et dit : « Si tu livres ce peuple entre mes mains, je détruirai ses villes par interdit. »
- ³ L'Éternel écouta la voix d'Israël et livra les Cananéens, qui furent dévoués par interdit, eux et leurs villes. Le nom du lieu s'appelait Horma. *
- ⁴ Ils partirent de la montagne de Hor, sur le chemin de la mer Rouge, pour contourner le pays d'Édom. L'âme du peuple était très découragée à cause du voyage.
- ⁵ Le peuple parlait contre Dieu et contre Moïse : « Pourquoi nous as-tu fait monter hors d'Égypte pour que nous mourions dans le désert ? Car il n'y a pas de pain, il n'y a pas d'eau, et notre âme a horreur de cette nourriture dégoûtante ! ».
- ⁶ L'Éternel envoya des serpents venimeux parmi le peuple, et ils mordirent le peuple. Beaucoup de gens d'Israël moururent.
- ⁷ Le peuple vint trouver Moïse et dit : « Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Éternel et contre toi. Prie Yahvé pour qu'il éloigne de nous les serpents. » Moïse pria pour le peuple.
- ⁸ Yahvé dit à Moïse : « Fais un serpent venimeux et place-le sur un poteau. Tous ceux qui seront mordus, quand ils le verront, vivront. »

^{* 21:3 «} Hormah » signifie « destruction ».

- ⁹ Moïse fit un serpent d'airain, et le plaça sur le poteau. Si un homme avait été mordu par un serpent, lorsqu'il regardait le serpent d'airain, il vivait.
- ¹⁰ Les enfants d'Israël partirent, et ils campèrent à Oboth.
- ¹¹ Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Iyeabarim, dans le désert qui est devant Moab, vers le soleil levant.

12 De là, ils partirent, et campèrent dans la

vallée de Zered.

- 13 De là, ils partirent et campèrent de l'autre côté de l'Arnon, dans le désert qui sort de la frontière des Amoréens; car l'Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et les Amoréens.
- ¹⁴ C'est pourquoi il est dit dans le *Livre des Guerres de Yahvé* : « Vaheb à Supha, les vallées de l'Arnon.
- ¹⁵ le versant des vallées qui s'inclinent vers la demeure d'Ar, s'appuie sur la frontière de Moab. »
- ¹⁶ De là, ils allèrent jusqu'à Beer; c'est le puits dont Yahvé avait dit à Moïse: « Rassemblez le peuple, et je leur donnerai de l'eau. »
 - ¹⁷ Alors Israël chanta ce cantique :
- « Ressort, bien! Chantez pour lui, ¹⁸ le puits, que les princes ont creusé, que les nobles du peuple ont creusé, avec le sceptre, et avec leurs bâtons. »

Ils partirent du désert pour aller à Mattana,

¹⁹ puis de Mattana à Nahaliel, de Nahaliel à Bamoth,

²⁰ puis de Bamoth à la vallée qui est dans le champ de Moab, au sommet du Pisga, qui domine le désert.

²¹ Israël envoya des messagers à Sihon, roi des

Amoréens, pour lui dire :

- ²² « Laisse-moi passer par ton pays. Nous ne nous détournerons ni des champs ni des vignes. Nous ne boirons pas l'eau des puits. Nous suivrons la route royale, jusqu'à ce que nous ayons dépassé ta frontière. »
- ²³ Sihon ne permit pas à Israël de franchir sa frontière. Sihon rassembla tout son peuple, sortit contre Israël dans le désert et arriva à Jahaz. Il combattit Israël.
- ²⁴ Israël le frappa du tranchant de l'épée et prit possession de son pays, depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, jusqu'aux enfants d'Ammon, car la frontière des enfants d'Ammon était fortifiée.

²⁵ Israël prit toutes ces villes. Israël habita dans toutes les villes des Amoréens, à Hesbon

et dans tous ses villages.

²⁶ Car Hesbon était la ville de Sihon, roi des Amoréens, qui avait combattu le précédent roi de Moab et lui avait enlevé tout son pays, jusqu'à l'Arnon.

²⁷ C'est pourquoi ceux qui parlent en proverbes

disent,

« Viens à Heshbon.

Que la ville de Sihon soit bâtie et établie ;

²⁸ car un feu est sorti de Heshbon,

une flamme de la ville de Sihon.

Elle a dévoré Ar de Moab,

Les seigneurs des hauts lieux de l'Arnon.

²⁹ Malheur à toi, Moab!

Vous êtes défaits, peuple de Chemosh! Il a donné ses fils comme fugitifs,

et ses filles en captivité,

à Sihon, roi des Amorites.

30 Nous leur avons tiré dessus.

Heshbon a péri jusqu'à Dibon. Nous avons dévasté jusqu'à Nophah,

Qui va jusqu'à Medeba. »

³¹ Israël habita ainsi dans le pays des Amoréens.

³² Moïse envoya espionner Jazer. Ils prirent ses villages, et chassèrent les Amoréens qui s'y

trouvaient.

- 33 Ils se retournèrent et montèrent par le chemin de Basan. Og, roi de Basan, sortit contre eux, lui et tout son peuple, pour combattre à Édréi.
- ³⁴ Yahvé dit à Moïse : « Ne le crains pas, car je l'ai livré entre tes mains, avec tout son peuple et son pays. Tu lui feras ce que tu as fait à Sihon, roi des Amorites, qui habitait à Heshbon. »
- ³⁵ Et ils le frappèrent, ainsi que ses fils et tout son peuple, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de survivants ; et ils possédèrent son pays.

22

- ¹ Les enfants d'Israël partirent, et ils campèrent dans les plaines de Moab, au-delà du Jourdain, à Jéricho.
 - ² Balak, fils de Tsippor, vit tout ce qu'Israël

avait fait aux Amoréens.

³ Moab eut très peur de ce peuple, car il était nombreux. Moab était dans la détresse à cause des enfants d'Israël.

⁴ Moab dit aux anciens de Madian : « Maintenant, cette multitude va lécher tout ce qui nous entoure, comme le bœuf lèche l'herbe des champs. »

En ce temps-là, Balak, fils de Tsippor, était roi

de Moab.

⁵ Il envoya des messagers à Balaam, fils de Beor, à Pethor, au bord du fleuve, dans le pays des fils de son peuple, pour l'appeler et lui dire : « Voici un peuple qui est sorti d'Égypte. Voici qu'ils couvrent la surface de la terre, et ils restent en face de moi.

⁶ Viens donc maintenant et maudis ce peuple pour moi, car il est trop puissant pour moi. Peutêtre l'emporterai-je, que nous les frapperons et que je les chasserai du pays ; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis

est maudit. »

⁷Les anciens de Moab et les anciens de Madian partirent, les récompenses de la divination en main. Ils vinrent auprès de Balaam et lui rapportèrent les paroles de Balak.

⁸ Il leur dit : « Restez ici cette nuit, et je vous rapporterai des nouvelles, selon ce que Yahvé me dira. » Les princes de Moab restèrent avec Balaam.

⁹ Dieu s'approcha de Balaam, et dit : « Qui sont

ces hommes avec toi?»

- ¹⁰ Balaam dit à Dieu : « Balak, fils de Zippor, roi de Moab, m'a dit :
- 11 « Voici que le peuple sorti d'Égypte couvre la surface de la terre. Maintenant, viens les maudire pour moi. Peut-être pourrai-je lutter contre eux et les chasser. »

- 12 Dieu dit à Balaam : « Tu n'iras pas avec eux.Tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni. »
- ¹³ Balaam se leva le matin et dit aux princes de Balak : « Allez dans votre pays, car l'Éternel refuse de me laisser aller avec vous. »

14 Les princes de Moab se levèrent et allèrent trouver Balak, en disant : « Balaam refuse de

venir avec nous. »

¹⁵ Balak envoya de nouveau des princes, plus nombreux et plus honorables qu'eux.

- 16 Ils se rendirent auprès de Balaam et lui dirent : « Balak, fils de Tsippor, dit : « Que rien ne t'empêche de venir me voir,
- ¹⁷ car je te promouvrai à un très grand honneur et je ferai tout ce que tu me diras. Viens donc, je te prie, et maudis ce peuple pour moi. »
- ¹⁸ Balaam répondit aux serviteurs de Balak : « Si Balak veut bien me donner sa maison pleine d'argent et d'or, je ne peux pas aller au-delà de la parole de Yahvé mon Dieu, pour faire moins ou plus.
- ¹⁹ Maintenant, je vous prie donc de rester ici cette nuit encore, afin que je sache ce que Yahvé me dira encore. »
- ²⁰ Dieu vint à Balaam pendant la nuit, et lui dit : « Si les hommes sont venus t'appeler, lèvetoi, va avec eux ; mais tu ne feras que la parole que je te dirai. »
- ²¹ Balaam se leva le matin, sella son âne, et partit avec les princes de Moab.
- ²² La colère de Dieu s'enflamma parce qu'il était parti, et l'ange de Yahvé se plaça sur le chemin comme adversaire contre lui. Il était

monté sur son âne, et ses deux serviteurs étaient avec lui.

²³ L'âne vit l'ange de Yahvé qui se tenait sur le chemin, l'épée tirée à la main ; l'âne se détourna du chemin et entra dans les champs. Balaam frappa l'ânesse pour la faire revenir dans le chemin.

²⁴ Alors l'ange de Yahvé se tint dans un chemin étroit entre les vignes, un mur étant de ce côté-ci

et un mur de ce côté-là.

- ²⁵ L'ânesse vit l'ange de Yahvé, elle se jeta contre le mur et écrasa le pied de Balaam contre le mur. Il la frappa de nouveau.
- ²⁶ L'ange de Yahvé alla plus loin et se tint dans un endroit étroit, où il n'y avait pas moyen de se tourner ni à droite ni à gauche.
- ²⁷ L'ânesse vit l'ange de Yahvé et se coucha sous Balaam. La colère de Balaam s'enflamma, et il frappa l'âne avec son bâton.
- ²⁸ Yahvé ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam : « Que t'ai-je fait pour que tu me frappes trois fois ? »
- ²⁹ Balaam dit à l'âne : « Parce que tu t'es moqué de moi, je voudrais avoir une épée à la main, car maintenant je t'aurais tué. »
- ³⁰ L'âne dit à Balaam : « Ne suis-je pas ton âne, sur lequel tu es monté toute ta vie jusqu'à aujourd'hui ? Ai-je jamais eu l'habitude de te le faire ? »

Il a dit: « Non. »

³¹ Alors Yahvé ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'ange de Yahvé qui se tenait sur le chemin, son épée tirée à la main; il baissa la tête et tomba sur sa face.

32 L'ange de Yahvé lui dit : « Pourquoi as-tu frappé ton âne ces trois fois ? Voici, je suis sorti comme un adversaire, car ta voie est perverse devant moi.

³³ L'ânesse m'a vu et s'est détournée devant moi ces trois fois. Si elle ne s'était pas détournée de moi, je t'aurais certainement tué maintenant,

et je l'aurais laissée en vie. »

³⁴ Balaam dit à l'ange de Yahvé : « J'ai péché, car je ne savais pas que tu te tenais sur le chemin contre moi. Maintenant donc, si cela te déplaît, ie vais retourner en arrière. »

35 L'ange de Yahvé dit à Balaam : « Va avec les hommes; mais tu ne diras que la parole que je te dirai. »

Balaam partit donc avec les princes de Balak.

³⁶ Lorsque Balak apprit que Balaam était venu, il sortit à sa rencontre dans la ville de Moab, qui est sur la frontière de l'Arnon, qui est à l'extrémité de la frontière.

³⁷ Balak dit à Balaam : « Ne t'ai-je pas envoyé chercher avec insistance pour te convoquer? Pourquoi n'es-tu pas venu à moi? Ne suis-ie pas en mesure, en effet, de te promouvoir à l'honneur?»

38 Balaam dit à Balak : « Voici, je suis venu chez toi. Ai-je maintenant le pouvoir de dire quoi que ce soit ? Je dirai la parole que Dieu met dans

ma bouche. »

³⁹ Balaam partit avec Balak, et ils arrivèrent à

Kirjath Huzoth.

40 Balak sacrifia du bétail et des brebis, et il envoya chercher Balaam et les chefs qui étaient avec lui.

⁴¹ Le matin, Balak prit Balaam et le fit monter sur les hauts lieux de Baal, et il vit de là une partie du peuple.

23

- ¹ Balaam dit à Balak: «Construis ici sept autels pour moi, et prépare ici sept taureaux et sept béliers pour moi. »
- ² Balak fit ce que Balaam avait dit; Balak et Balaam offrirent sur chaque autel un taureau et un bélier.
- ³ Balaam dit à Balak: «Reste près de ton holocauste, et je m'en irai. Peut-être Yahvé viendra-t-il à ma rencontre. Je te dirai tout ce qu'il me montrera. »

Il alla jusqu'à une hauteur nue.

- ⁴ Dieu rencontra Balaam, qui lui dit : « J'ai préparé les sept autels, et j'ai offert un taureau et un bélier sur chaque autel. »
- ⁵ Yahvé mit une parole dans la bouche de Balaam, et dit : « Retourne chez Balak, et tu parleras ainsi. »
- ⁶ Il revint vers lui, et voici, il se tenait près de son holocauste, lui et tous les princes de Moab.
 - ⁷ Il reprit sa parabole, et dit,
- « Balak m'a amené d'Aram,

le roi de Moab, depuis les montagnes de l'Orient.

Viens, maudis Jacob pour moi.

Venez, défiez Israël.

8 Comment maudirais-je celui que Dieu n'a pas maudit ?

Comment pourrais-je défier celui que Yahvé n'a pas défié ?

⁹ Car, du haut des rochers, je le vois.

Depuis les collines, je le vois.

C'est un peuple qui habite seul,

et ne sera pas répertorié parmi les nations.

¹⁰ Qui peut compter la poussière de Jacob,

ou compter la quatrième partie d'Israël ? Laissez-moi mourir de la mort des justes !

Que ma dernière fin soit comme la sienne!»

¹¹ Balak dit à Balaam : « Que m'as-tu fait ? Je t'ai pris pour maudire mes ennemis, et voici que tu les as bénis tous. »

¹² Il prit la parole et dit : « Ne dois-je pas prendre garde de dire ce que Yahvé met dans

ma bouche?»

- 13 Balak lui dit: « Viens avec moi dans un autre lieu, où tu pourras les voir. Tu n'en verras qu'une partie, et tu ne les verras pas tous. Maudis-les de là pour moi. »
- ¹⁴ Il l'emmena dans le champ de Zophim, au sommet du Pisga, bâtit sept autels, et offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.
- ¹⁵ Il dit à Balak: « Reste ici près de ton holocauste, pendant que je rencontre Dieu làbas. »
- ¹⁶ L'Éternel rencontra Balaam, lui mit une parole dans la bouche et dit : « Retourne chez Balak, et dis ceci. »
- ¹⁷ Il s'approcha de lui, et voici, il se tenait près de son holocauste, et les princes de Moab avec lui. Balak lui dit : « Qu'a dit Yahvé ? »
 - ¹⁸ Il reprit sa parabole, et dit,

« Lève-toi, Balak, et écoute ! Écoute-moi, fils de Zippor.

¹⁹ Dieu n'est pas un homme, pour qu'il mente, ni un fils d'homme, pour qu'il se repente.

A-t-il dit, et il ne le fera pas?

Ou bien il a parlé, et il ne le fera pas bien?

²⁰ Voici, j'ai reçu l'ordre de bénir.

Il a béni, et je ne peux pas l'inverser.

²¹ Il n'a pas vu d'iniquité en Jacob.

Il n'a pas non plus vu de perversité en Israël.

Yahyé son Dieu est avec lui.

Le cri d'un roi est parmi eux.

²² Dieu les fait sortir d'Égypte.

Il a pour ainsi dire la force du bœuf sauvage.

²³ Certes, il n'y a pas d'enchantement chez Jacob; il n'y a pas non plus de divination avec Israël.

Il sera dit de Jacob et d'Israël,

« Qu'a fait Dieu ?

²⁴ Voici qu'un peuple se lève comme une lionne. Comme un lion, il se soulève.

Il ne se couchera pas avant d'avoir mangé la proie,

et boit le sang de ceux qui ont été tués. »

²⁵ Balak dit à Balaam : « Ne les maudis pas du tout et ne les bénis pas du tout. »

²⁶ Balaam répondit à Balak : « Ne t'ai-je pas dit : Tout ce que l'Éternel dit, je le ferai ? »

²⁷ Balak dit à Balaam : « Viens, je vais te conduire dans un autre lieu ; peut-être plaira-t-il à Dieu que, de là, tu les maudisses pour moi. »

²⁸ Balak emmena Balaam au sommet du Peor, qui regarde le désert.

²⁹ Balaam dit à Balak : « Construis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. »

30 Balak fit ce que Balaam avait dit, et il offrit

un taureau et un bélier sur chaque autel.

24

¹ Lorsque Balaam vit qu'il plaisait à Yahvé de bénir Israël, il n'alla pas, comme les autres fois, recourir à la divination, mais il tourna son visage vers le désert.

² Balaam leva les yeux, et il vit Israël habitant selon ses tribus ; et l'Esprit de Dieu vint sur lui.

³ Il reprit sa parabole, et dit,

« Balaam, fils de Beor, dit,

l'homme dont les yeux sont ouverts dit ;

- ⁴ dit-il, qui entend les paroles de Dieu, qui voit la vision du Tout-Puissant, en tombant, et en ayant les yeux ouverts:
- ⁵ Que tes tentes sont belles, Jacob! et tes habitations. Israël!
- ⁶ Ils s'étendent comme des vallées, comme des jardins au bord de la rivière, comme des aloès que Yahvé a plantés, comme des cèdres au bord de l'eau.

⁷ L'eau coulera de ses seaux.

Sa semence sera dans de nombreuses eaux. Son roi sera plus haut qu'Agag.

Son royaume sera exalté.

⁸ Dieu le fait sortir d'Égypte.

Il a pour ainsi dire la force du bœuf sauvage.

Il consumera les nations, ses adversaires, brisera leurs os en morceaux, et les transpercer de ses flèches. ⁹ Il s'est couché, il s'est couché comme un lion, comme une lionne ; qui le réveillera ?

Tous ceux qui vous bénissent sont bénis.

Tous ceux qui te maudissent sont maudits. »

10 La colère de Balak s'enflamma contre Balaam, et il frappa ses mains l'une contre l'autre. Balak dit à Balaam : « Je t'ai appelé pour que tu maudisses mes ennemis, et voici que tu les as tous bénis ces trois fois.

¹¹ C'est pourquoi, fuis à ta place, maintenant ! Je pensais te promouvoir à de grands honneurs,

mais voici que Yahvé t'en a empêché. »

¹² Balaam dit à Balak : « N'ai-je pas dit à tes messagers que tu m'as envoyés :

- ¹³ « Si Balak me donne sa maison pleine d'argent et d'or, je ne peux pas aller au-delà de la parole de Yahvé, pour faire du bien ou du mal de mon propre chef. Je dirai ce que dit l'Éternel » ?
- ¹⁴ Maintenant, voici que je vais vers mon peuple. Viens, je vais t'informer de ce que ce peuple fera à ton peuple dans la suite des temps. »
 - ¹⁵ Il reprit sa parabole, et dit,
- « Balaam, fils de Beor, dit,

l'homme dont les yeux sont ouverts dit; ¹⁶ il dit, qui entend les paroles de Dieu, connaît la connaissance du Très-Haut, et qui voit la vision du Tout-Puissant, en tombant, et en ayant les yeux ouverts:

¹⁷ Je le vois, mais pas maintenant.

Je le vois, mais pas près.

Une étoile sortira de Jacob.

Un sceptre s'élèvera d'Israël, et il frappera les coins de Moab, et écraser tous les fils de Sheth.

¹⁸ Edom sera une possession.

Séir, son ennemi, sera aussi une possession, alors qu'Israël le fait vaillamment.

¹⁹ De Jacob, un seul dominera,

et détruira le reste de la ville. »

- ²⁰ Il regarda Amalek, et reprit sa parabole, et dit,
- « Amalek était la première des nations, mais sa finalité sera la destruction. »
- ²¹ Il regarda le Kenite, et reprit sa parabole, et dit,

« Ta demeure est forte.

Votre nid est fixé dans la roche.

²² Cependant, Kain sera perdue,

jusqu'à ce qu'Asshur vous emmène en captivité. »

²³ Il reprit sa parabole, et dit,

« Hélas, qui vivra quand Dieu fera cela ?

²⁴ Mais des navires viendront de la côte de Kittim.

Ils feront souffrir Asshur, et ils feront souffrir Eber.

Lui aussi viendra à la destruction. »

²⁵ Balaam se leva, et s'en alla et retourna à sa place ; et Balak aussi s'en alla.

25

¹ Israël resta à Shittim, et le peuple commença à se prostituer avec les filles de Moab ;

² car elles appelaient le peuple aux sacrifices de leurs dieux. Le peuple mangeait et se prosternait devant leurs dieux.

- ³ Israël s'attacha à Baal Péor, et la colère de Yahvé s'enflamma contre Israël.
- ⁴L'Éternel dit à Moïse : « Prends tous les chefs du peuple et suspends-les à l'Éternel devant le soleil, afin que l'ardente colère de l'Éternel se détourne d'Israël. »
- ⁵ Moïse dit aux juges d'Israël : « Que chacun tue ses hommes qui se sont attachés à Baal Peor. »
- ⁶ Voici, un des enfants d'Israël vint et amena à ses frères une femme madianite, sous les yeux de Moïse et de toute l'assemblée des enfants d'Israël, pendant qu'ils pleuraient à l'entrée de la tente d'assignation.
- ⁷ Lorsque Phinées, fils d'Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, vit cela, il se leva du milieu de l'assemblée et prit une lance dans sa main.
- ⁸ Il poursuivit l'homme d'Israël dans le pavillon, et les transperça tous les deux, l'homme d'Israël et la femme par le corps. Et la peste s'arrêta parmi les enfants d'Israël.
- ⁹ Ceux qui moururent de la peste furent vingtquatre mille.
 - ¹⁰ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ¹¹ « Phinées, fils d'Eléazar, fils du prêtre Aaron, a détourné ma colère des enfants d'Israël, en ce qu'il était jaloux de ma jalousie au milieu d'eux, afin que je ne consume pas les enfants d'Israël dans ma jalousie.
- ¹² C'est pourquoi tu diras : « Voici, je lui donne mon alliance de paix.
- ¹³ Ce sera pour lui, et pour sa postérité après lui, l'alliance d'un sacerdoce éternel, parce qu'il

- a été jaloux de son Dieu et qu'il a fait l'expiation pour les enfants d'Israël.'"
- ¹⁴ Or le nom de l'homme d'Israël qui fut tué avec la femme madianite était Zimri, fils de Salu, prince d'une maison paternelle parmi les Siméonites.
- ¹⁵ Le nom de la femme madianite qui fut tuée était Cozbi, fille de Tsur. Il était chef du peuple d'une maison paternelle en Madian.
 - ¹⁶ Yahvé parla à Moïse, et dit :
 - ¹⁷ « Poursuis les Madianites, et frappe-les ;
- 18 car ils t'ont poursuivi par leurs ruses, et ils t'ont trompé dans l'affaire de Péor, et dans l'affaire de Cozbi, fille du prince de Madian, leur sœur, qui fut tuée le jour de la peste dans l'affaire de Péor. »

26

- ¹ Après la plaie, Yahvé parla à Moïse et au prêtre Éléazar, fils d'Aaron, et dit :
- ² « Recensez toute l'assemblée des enfants d'Israël, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon les maisons de leurs pères, tous ceux qui sont en état de porter les armes en Israël. »
- ³ Moïse et le prêtre Éléazar leur parlèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain, à Jéricho, et dirent :
- ⁴ « Recensez-les, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, comme Yahvé l'a ordonné à Moïse et aux enfants d'Israël. »

Ce sont ceux qui sont sortis du pays d'Égypte.

- ⁵ Ruben, premier-né d'Israël. Fils de Ruben : de Hanoch, la famille des Hanochites ; de Pallu, la famille des Palluites ;
- ⁶ de Hezron, la famille des Hezronites; de Carmi, la famille des Carmites.
- ⁷ Telles sont les familles des Rubénites. Ceux qui furent comptés parmi eux furent quarantetrois mille sept cent trente.
 - ⁸ Fils de Pallu : Éliab.
- ⁹ Fils d'Éliab: Nemuel, Dathan et Abiram. Ce sont ces Dathan et Abiram, appelés par l'assemblée, qui se révoltèrent contre Moïse et Aaron dans la troupe de Koré, lorsqu'ils se rebellèrent contre Yahvé;
- 10 et la terre ouvrit sa bouche et les engloutit avec Koré, lorsque cette troupe mourut; en ce temps-là, le feu dévora deux cent cinquante hommes, et ils devinrent un signe.
- ¹¹ Néanmoins, les fils de Koré ne moururent pas.
- 12 Fils de Siméon, selon leurs familles : de Nemuel, la famille des Nemuelites ; de Jamin, la famille des Jaminites ; de Jachin, la famille des Jachinites ;
- ¹³ de Zérach, la famille des Zérachites; de Saul, la famille des Saulites.
- ¹⁴ Ce sont là les familles des Siméonites, au nombre de vingt-deux mille deux cents.
- ¹⁵ Fils de Gad, selon leurs familles : de Zephon, la famille des Zephonites ; de Haggi, la famille des Haggites ; de Shuni, la famille des Shunites ;
- ¹⁶ d'Ozni, la famille des Oznites; d'Eri, la famille des Erites;
 - ¹⁷ d'Arod, la famille des Arodites; d'Areli, la

famille des Arelites.

¹⁸ Ce sont là les familles des fils de Gad, d'après leur dénombrement, quarante mille cinq cents.

¹⁹ Fils de Juda: Er et Onan. Er et Onan

moururent au pays de Canaan.

²⁰ Fils de Juda, selon leurs familles: de Schéla, la famille des Schélanites; de Pérez, la famille des Pérezites; de Zérach, la famille des Zérachites.

²¹ Les fils de Pérez furent : de Hetsron, la famille des Hetsronites ; de Hamul, la famille des

Hamulites.

²² Ce sont là les familles de Juda, d'après leur dénombrement, soixante-seize mille cinq cents.

- ²³ Fils d'Issacar, selon leurs familles : de Tola, la famille des Tolaïtes ; de Puvah, la famille des Punites ;
- ²⁴ de Jashub, la famille des Jashubites; de Shimron, la famille des Shimronites.
- ²⁵ Ce sont là les familles d'Issacar, d'après leur dénombrement, soixante-quatre mille trois cents.
- ²⁶ Fils de Zabulon, selon leurs familles : de Sered, la famille des Seredites ; d'Elon, la famille des Elonites ; de Jahleel, la famille des Jahleelites.
- ²⁷ Ce sont là les familles des Zabulonites, d'après leur dénombrement, soixante mille cinq cents.

²⁸ Fils de Joseph, selon leurs familles : Manassé et Éphraïm.

²⁹ Fils de Manassé: de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad, la famille des Galaadites.

³⁰ Voici les fils de Galaad : de Iezer, la famille des Iezerites ; de Helek, la famille des Helekites ;

- ³¹ et Asriel, la famille des Asrielites ; et Sichem, la famille des Sichemites ;
- ³² et Shemida, la famille des Shemidaites ; et Hépher, la famille des Hépherites.
- ³³ Zelophehad, fils de Hépher, n'eut pas de fils, mais des filles. Les noms des filles de Zelophehad furent : Mahla, Noa, Hogla, Milca et Tirza.
- ³⁴ Ce sont là les familles de Manassé. Ceux qui furent dénombrés parmi eux furent cinquante-deux mille sept cents.
- ³⁵ Voici les fils d'Éphraïm, selon leurs familles : de Shuthelah, la famille des Shuthelahites ; de Becher, la famille des Becherites ; de Tahan, la famille des Tahanites.
- ³⁶ Ce sont là les fils de Shuthelah : d'Eran, la famille des Eranites.
- ³⁷ Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, d'après leur dénombrement : trente-deux mille cinq cents. Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.
- ³⁸ Fils de Benjamin, selon leurs familles : de Bela, la famille des Bélaïtes ; d'Ashbel, la famille des Ashbelites ; d'Ahiram, la famille des Ahiramites ;
- ³⁹ de Shephupham, la famille des Shuphamites; de Hupham, la famille des Huphamites.
- ⁴⁰ Les fils de Béla furent Ard et Naaman : la famille des Ardites ; et de Naaman, la famille des Naamites.
- ⁴¹ Ce sont là les fils de Benjamin, selon leurs familles; ceux dont on fit le dénombrement furent quarante-cinq mille six cents.
 - ⁴² Voici les fils de Dan, selon leurs familles : de

Schucham, la famille des Schuchamites. Ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles.

- ⁴³ Total des familles des Schuchamites, d'après leur dénombrement : soixante-quatre mille quatre cents.
- ⁴⁴ Fils d'Aser, selon leurs familles : d'Imna, la famille des Imnites ; d'Ishvi, la famille des Ishvites ; de Beriah, la famille des Berites.
- ⁴⁵ Des fils de Beria : de Héber, la famille des Héberites ; de Malkiel, la famille des Malkiélites.

⁴⁶ Le nom de la fille d'Aser est Serah.

⁴⁷ Ce sont là les familles des fils d'Aser, d'après leur dénombrement : cinquante-trois mille quatre cents.

⁴⁸ Fils de Nephthali, selon leurs familles : de Jahzeel, la famille des Jahzeelites ; de Guni, la famille des Gunites :

⁴⁹ de Jezer, la famille des Jezerites ; de Shillem,

la famille des Shillemites.

50 Ce sont là les familles de Nephthali, selon leurs familles; ceux dont on fit le dénombrement furent quarante-cinq mille quatre cents.

⁵¹ Tels sont ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement : six cent un mille sept cent

trente.

- 52 Yahvé parla à Moïse et dit :
- ⁵³ « A ceux-là, le pays sera partagé en héritage

selon le nombre de noms.

- 54 Tu donneras au plus grand nombre un héritage plus grand, et au plus petit un héritage plus petit. On donnera à chacun son héritage en fonction de ceux qui ont été comptés par lui.
 - 55 Néanmoins, le pays sera divisé par le sort.

Ils hériteront selon les noms des tribus de leurs pères.

⁵⁶ C'est d'après le sort que leur héritage sera partagé entre le plus grand et le plus petit. »

57 Voici ceux qui furent comptés parmi les Lévites, selon leurs familles: de Guershon, la famille des Guershonites; de Kehath, la famille des Kehathites; de Merari, la famille des Merarites.

⁵⁸ Voici les familles de Lévi : la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Mahlites, la famille des Mushites et la famille des

Koréites. Kehath devint le père d'Amram.

⁵⁹ Le nom de la femme d'Amram était Jochebed, fille de Lévi, qui était née de Lévi en Égypte. Elle enfanta à Amram Aaron et Moïse, et Miriam, leur sœur.

⁶⁰ À Aaron naquirent Nadab et Abihu, Éléazar et Ithamar.

61 Nadab et Abihu moururent lorsqu'ils of-

frirent du feu étranger devant Yahvé.

- 62 Ceux qui furent comptés parmi eux furent vingt-trois mille, tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus ; car ils ne furent pas comptés parmi les enfants d'Israël, parce qu'on ne leur avait pas donné d'héritage parmi les enfants d'Israël.
- 63 Ce sont ceux dont Moïse et le prêtre Éléazar firent le compte des enfants d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain, à Jéricho.

⁶⁴ Mais il n'y avait parmi eux aucun de ceux qui furent comptés par Moïse et le prêtre Aaron, qui comptèrent les enfants d'Israël dans le désert du Sinaï. 65 Car Yahvé avait dit d'eux : « Ils mourront dans le désert. » Il ne resta pas un homme d'entre eux, sauf Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

27

- ¹ Et les filles de Zelophehad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'approchèrent. Voici les noms de ses filles : Mahla, Noé, Hogla, Milca et Tirza.
- ² Elles se présentèrent devant Moïse, devant le sacrificateur Éléazar, devant les princes et toute l'assemblée, à l'entrée de la tente de la Rencontre, et dirent :
- ³ « Notre père est mort dans le désert. Il n'était pas du nombre de ceux qui se sont ligués contre Yahvé, à la suite de Koré, mais il est mort dans son propre péché. Il n'a pas eu de fils.
- ⁴ Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas eu de fils ? Donne-nous une possession parmi les frères de notre père ».
 - ⁵ Moïse porta leur cause devant Yahvé.
 - ⁶ L'Éternel parla à Moïse, et dit :
- 7 « Les filles de Tselophehad ont raison. Tu leur donneras une possession en héritage parmi les frères de leur père. Tu leur feras passer l'héritage de leur père.
- ⁸ Tu parleras aux enfants d'Israël en disant : « Si un homme meurt et n'a pas de fils, tu feras passer son héritage à sa fille.

⁹ S'il n'a pas de fille, tu donneras son héritage à ses frères.

¹⁰ S'il n'a pas de frères, tu donneras son

héritage aux frères de son père.

- ¹¹ Si son père n'a pas de frères, vous donnerez son héritage à son parent le plus proche de sa famille, et il le possédera. Ceci sera une loi et une ordonnance pour les enfants d'Israël, comme Yahvé l'a ordonné à Moïse.'"
- ¹² Yahvé dit à Moïse : « Monte sur cette montagne d'Abarim, et regarde le pays que j'ai donné aux enfants d'Israël.

¹³ Quand tu l'auras vu, toi aussi, tu seras recueilli auprès de ton peuple, comme Aaron,

ton frère, a été recueilli ;

- ¹⁴ car, dans les querelles de l'assemblée, vous vous êtes rebellés contre ma parole, dans le désert de Tsin, pour m'honorer comme saint aux eaux, sous leurs yeux. » (Ce sont les eaux de Meribah de Kadesh dans le désert de Zin).
 - ¹⁵ Moïse parla à l'Éternel, et dit :
- ¹⁶ « Que l'Éternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse un homme sur l'assemblée,
- ¹⁷ qui sorte devant eux et qui entre devant eux, qui les conduise dehors et qui les fasse entrer, afin que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont pas de berger. »
- ¹⁸ Yahvé dit à Moïse : « Prends Josué, fils de Nun, un homme en qui réside l'Esprit, et pose ta main sur lui.
- ¹⁹ Tu le placeras devant le sacrificateur Éléazar et devant toute l'assemblée, et tu le recommanderas à leurs yeux.

- ²⁰ Tu lui donneras l'autorité, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël lui obéisse.
- ²¹ Il se présentera devant le prêtre Éléazar, qui examinera pour lui le jugement de l'urim devant l'Éternel. A sa parole, ils sortiront, et à sa parole, ils entreront, lui et tous les enfants d'Israël avec lui, toute l'assemblée. »
- ²² Moïse fit ce que l'Éternel lui avait ordonné. Il prit Josué et le plaça devant le prêtre Éléazar et devant toute l'assemblée.

²³ Il lui imposa les mains et lui donna des ordres, comme Yahvé l'avait dit par Moïse.

28

- ¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ² Donne des ordres aux enfants d'Israël, et dis-leur: Veillez à ce que vous présentiez mon offrande, mon aliment pour mes sacrifices consumés par le feu, comme une odeur agréable pour moi, en son temps.
- ³ Tu leur diras: « Voici le sacrifice consumé par le feu que vous offrirez à l'Éternel: des agneaux mâles d'un an sans défaut, deux par jour, pour l'holocauste perpétuel.
- ⁴ Tu offriras l'un des agneaux le matin, et tu offriras l'autre agneau le soir,
- ⁵ avec un dixième d'épha* de fleur de farine pour l'offrande, mélangé à un quart de hin† d'huile battue.

^{* 28:5} 1 épha est environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau

^{† 28:5} Un hin représente environ 6,5 litres ou 1,7 gallon.

⁶ C'est l'holocauste perpétuel qui a été ordonné sur la montagne de Sinaï, comme un parfum agréable, un sacrifice consumé par le feu à l'Éternel.

⁷ Sa libation sera de la quatrième partie d'un hin ‡pour chaque agneau. Tu verseras une libation de boisson forte à l'Éternel dans le lieu

saint.

⁸ Tu offriras l'autre agneau le soir. Tu l'offriras, comme l'offrande du matin et comme sa libation, en sacrifice consumé par le feu, comme une odeur agréable à Yahvé.

- ⁹ "'Le jour du sabbat, tu offriras deux agneaux mâles d'un an, sans défaut, et deux dixièmes d'un épha§ de fleur de farine, en offrande de farine mélangée à de l'huile, avec sa libation:
- ¹⁰ C'est l'holocauste de chaque sabbat, en plus de l'holocauste perpétuel et de sa libation.
- 11 "'Au commencement de vos mois, vous offrirez un holocauste à Yahvé: deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux mâles d'un an sans défaut,
- ¹² et trois dixièmes d'un épha* de fleur de farine pour une offrande de farine mélangée à de l'huile, pour chaque taureau; deux dixièmes de fleur de farine pour une offrande de farine mélangée à de l'huile, pour le bélier;
- ¹³ et un dixième de fleur de farine mélangée à de l'huile pour une offrande de farine,

^{‡ 28:7} Un hin représente environ 6,5 litres, donc 1/4 hin représente environ 1,6 litres ou 1,7 quarts. \$ 28:9 1 épha est environ 22 litres ou environ 2/3 d'un boisseau * 28:12 1 épha correspond à environ 2/2 litres ou environ 2/3 d'un boisseau

pour chaque agneau, comme holocauste d'odeur agréable, un sacrifice par le feu à l'Éternel.

- ¹⁴ Leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour le taureau, d'un tiers de hin pour le bélier et d'un quart de hin pour l'agneau. C'est l'holocauste de chaque mois, pendant tous les mois de l'année.
- ¹⁵ On offrira aussi un bouc en sacrifice pour le péché à Yahvé, en plus de l'holocauste perpétuel et de la libation.
- ¹⁶ "'Le premier mois, le quatorzième jour du mois, c'est la Pâque de Yahvé.
- ¹⁷ Le quinzième jour de ce mois, il y aura une fête. On mangera des pains sans levain pendant sept jours.
- ¹⁸ Le premier jour, il y aura une convocation sainte. Tu ne feras aucun travail régulier,
- 19 mais tu offriras un sacrifice consumé par le feu, un holocauste à l'Éternel : deux jeunes taureaux, un bélier et sept agneaux mâles d'un an. Ils seront sans défaut,
- ²⁰ avec leur offrande de farine, de la fleur de farine mélangée à de l'huile. Tu offriras trois dixièmes pour le taureau, et deux dixièmes pour le bélier.
- ²¹ Tu offriras un dixième pour chacun des sept agneaux ;
- ²² et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire l'expiation pour toi.
- ²³ Tu les offriras en plus de l'holocauste du matin, qui est un holocauste perpétuel.
- ²⁴ C'est ainsi que tu offriras chaque jour, pendant sept jours, l'aliment du sacrifice consumé

par le feu, d'une odeur agréable à Yahvé. Elle sera offerte en plus de l'holocauste perpétuel et de sa libation.

²⁵ Le septième jour, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun travail régulier.

²⁶ "Le jour des prémices, lorsque vous offrirez une nouvelle offrande à Yahvé à l'occasion de votre fête des semaines, vous aurez une sainte convocation. Tu ne feras aucun travail régulier,

²⁷ mais tu offriras un holocauste d'agréable odeur à Yahvé : deux jeunes taureaux, un bélier,

sept agneaux mâles d'un an,

²⁸ et leur offrande de farine fine mélangée à de l'huile, trois dixièmes pour chaque taureau, deux dixièmes pour le bélier,

- ²⁹ un dixième pour chacun des sept agneaux,
- ³⁰ et un bouc, afin de faire l'expiation pour toi.
- ³¹ En plus de l'holocauste perpétuel et de l'offrande, tu les offriras avec leurs libations. Veille à ce qu'ils soient sans défaut.

29

- ¹ "'Au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucun travail régulier. C'est un jour où l'on fait sonner les trompettes pour vous.
- ² Vous offrirez un holocauste d'agréable odeur à Yahvé: un jeune taureau, un bélier, sept agneaux mâles d'un an sans défaut:
- ³ et leur offrande de farine, de la fleur de farine mélangée à de l'huile : 3 et leur offrande de farine fine mélangée à de l'huile : trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,

- ⁴ et un dixième pour chacun des sept agneaux ;
- ⁵ et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire l'expiation pour toi ;
- ⁶ en plus de l'holocauste de la nouvelle lune et de son offrande de farine, de l'holocauste perpétuel et de son offrande de farine, et de leurs libations, selon les règles établies, en sacrifice consumé par le feu devant l'Éternel, d'une agréable odeur.
- ⁷ "Le dixième jour de ce septième mois, vous aurez une convocation sainte. Vous affligerez vos âmes. Vous ne ferez aucun travail,
- ⁸ mais vous offrirez à Yahvé un holocauste d'agréable odeur : un jeune taureau, un bélier, sept agneaux mâles d'un an, tous sans défaut,
- ⁹ et leur offrande de farine fine mélangée à de l'huile : trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,
 - ¹⁰ un dixième pour chacun des sept agneaux,
- ¹¹ un bouc en sacrifice pour le péché, en plus du sacrifice d'expiation pour le péché, de l'holocauste perpétuel, de l'offrande de farine et des libations.
- 12 "'Le quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation. Vous ne ferez aucun travail régulier. Vous célébrerez une fête en l'honneur de Yahvé pendant sept jours.
- ¹³ Vous offrirez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une odeur agréable à l'Éternel: treize jeunes taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an, tous sans défaut;

- ¹⁴ et leur offrande de farine, de la fleur de farine mélangée à de l'huile: trois dixièmes pour chaque taureau des treize taureaux, deux dixièmes pour chaque bélier des deux béliers,
- ¹⁵ et un dixième pour chaque agneau des quatorze agneaux ;
- ¹⁶ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de l'offrande et de la libation.
- ¹⁷ "Le second jour, tu offriras douze jeunes taureaux, deux béliers et quatorze agneaux mâles d'un an sans défaut,
- ¹⁸ avec leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après l'ordonnance;
- ¹⁹ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, avec ses offrandes et ses libations.
- 20 "'Le troisième jour, onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an sans défaut,
- ²¹ avec leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies;
- ²² et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de l'offrande et de la libation.
- ²³ "'Le quatrième jour, dix taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an sans défaut :
- ²⁴ leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies ;

²⁵ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de sa libation.

²⁶ "'Le cinquième jour, neuf taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an sans

défaut,

²⁷ avec leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies,

²⁸ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de l'offrande

et de la libation.

²⁹ "'Le sixième jour, huit taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an sans défaut,

³⁰ avec leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies,

³¹ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de son offrande et

de ses libations.

- 32 "'Le septième jour, sept taureaux, deux béliers, quatorze agneaux mâles d'un an sans défaut.
- ³³ avec leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, d'après les règles établies,

³⁴ et un bouc pour le sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de sa libation.

³⁵ "Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle. Vous ne ferez aucun travail régulier;

- ³⁶ mais vous offrirez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à Yahvé: un taureau, un bélier, sept agneaux mâles d'un an sans défaut;
- ³⁷ l'offrande et la libation du taureau, du bélier et des agneaux seront déterminées d'après leur nombre, selon les règles établies ;
- ³⁸ et un bouc en sacrifice pour le péché, en plus de l'holocauste perpétuel, de l'offrande et de la libation.
- ³⁹ "'Tu les offriras à Yahvé lors de tes fêtes, en plus de tes vœux et de tes offrandes volontaires, pour tes holocaustes, tes offrandes de repas, tes libations et tes sacrifices de paix'".
- ⁴⁰ Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que l'Éternel lui avait ordonné.

30

- ¹ Moïse parla aux chefs des tribus des enfants d'Israël, et dit: « Voici ce que l'Éternel a ordonné.
- ² Lorsqu'un homme fait un vœu à l'Éternel, ou qu'il prête serment de lier son âme par un lien, il ne doit pas manquer à sa parole. Il agira selon tout ce qui sort de sa bouche.
- ³ « De même, lorsqu'une femme fait un vœu à Yahvé et se lie par un engagement, dans la maison de son père, dans sa jeunesse,
- ⁴ que son père entend son vœu et l'engagement par lequel elle a lié son âme, et que son père ne lui dit rien, tous ses vœux seront valables, et tous les engagements par lesquels elle a lié son âme seront valables.

- ⁵ Mais si son père l'interdit le jour où il l'entend, aucun de ses vœux, ni aucun des gages par lesquels elle a lié son âme, ne subsistera. Yahvé lui pardonnera, parce que son père lui a interdit.
- ⁶ Si elle a un mari, alors qu'elle a des vœux sur elle, ou une parole irréfléchie de ses lèvres par laquelle elle a lié son âme,

⁷ et que son mari l'entende, et ne lui dise rien le jour où il l'entend, alors ses vœux subsisteront, et les engagements par lesquels elle a lié son âme subsisteront.

⁸ Mais si son mari l'interdit le jour où il l'entend, il annule le vœu qu'elle a fait et la parole téméraire de ses lèvres, par laquelle elle a lié son âme. Yahvé lui pardonnera.

- ⁹ « Mais le vœu d'une veuve ou d'une femme divorcée, tout ce par quoi elle a lié son âme, sera retenu contre elle.
- 10 « Si elle a fait un vœu dans la maison de son mari ou si elle a lié son âme par un engagement avec serment,
- ¹¹ et que son mari l'ait entendu, et qu'il se soit tenu tranquille à son égard et ne l'ait pas désavouée, alors tous ses vœux subsisteront, et tout engagement par lequel elle a lié son âme subsistera.
- 12 Mais si son mari les a rendus nuls et non avenus le jour où il les a entendus, alors tout ce qui est sorti de ses lèvres au sujet de ses vœux, ou au sujet du lien de son âme, ne subsistera pas. Son mari les a annulés. L'Éternel lui pardonnera.

13 Tout vœu, tout serment d'affliction de l'âme, son mari peut l'établir, ou son mari peut

l'annuler.

- ¹⁴ Mais si son mari ne lui dit rien d'un jour à l'autre, il établit tous ses vœux ou tous ses engagements qui sont sur elle. Il les a établis, parce qu'il ne lui a rien dit le jour où il les a entendus.
- ¹⁵ Mais s'il les annule après les avoir entendus, il portera sa faute. »
- ¹⁶ Tellessont les lois que l'Éternel a prescrites à Moïse, entre un homme et sa femme, entre un père et sa fille, dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

- ¹ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ² « Venge les enfants d'Israël sur les Madianites. Ensuite, vous serez rassemblés auprès de votre peuple. »
- ³ Moïse parla au peuple, et dit : « Armez des hommes parmi vous pour la guerre, afin qu'ils aillent contre Madian, pour exécuter la vengeance de Yahvé sur Madian.
- ⁴ Vous enverrez mille hommes de chaque tribu, de toutes les tribus d'Israël, à la guerre. »
- ⁵ On livra donc, parmi les milliers d'Israël, mille hommes de chaque tribu, soit douze mille hommes armés pour la guerre.
- ⁶ Moïse les envoya, mille de chaque tribu, à la guerre, avec Phinées, fils du prêtre Éléazar, à la guerre, les ustensiles du sanctuaire et les trompettes d'alarme dans sa main.

⁷ Ils combattirent contre Madian, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse. Ils tuèrent tous les mâles.

⁸ Ils tuèrent les rois de Madian avec le reste de leurs morts : Evi, Rékem, Tsur, Hur et Réba, les cinq rois de Madian. Ils tuèrent aussi par l'épée

Balaam, fils de Beor.

⁹ Les enfants d'Israël emmenèrent captives les femmes de Madian et leurs petits enfants, et ils pillèrent tout leur bétail, tous leurs troupeaux et tous leurs biens.

¹⁰ Ils brûlèrent au feu toutes leurs villes, dans les lieux qu'ils habitaient, et tous leurs

campements.

- ¹¹ Ils prirent tous les captifs et tout le butin, tant des hommes que des animaux.
- ¹² Ils amenèrent les captifs, avec le butin et le pillage, à Moïse, au sacrificateur Éléazar et à l'assemblée des enfants d'Israël, au camp des plaines de Moab, qui sont près du Jourdain, à Jéricho.
- ¹³ Moïse et le sacrificateur Éléazar, avec tous les chefs de l'assemblée, sortirent à leur rencontre hors du camp.
- ¹⁴ Moïse se mit en colère contre les officiers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui venaient du service de la guerre.

¹⁵ Moïse leur dit : « Avez-vous sauvé toutes les

femmes en vie?

¹⁶ Voici qu'elles ont poussé les enfants d'Israël, par le conseil de Balaam, à commettre une infidélité à l'égard de l'Éternel dans l'affaire de Péor, et c'est ainsi que la plaie a frappé la congrégation de l'Éternel. ¹⁷ Maintenant, tuez tout mâle parmi les petits enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme en couchant avec lui.

¹⁸ Mais toutes les filles qui n'ont pas connu d'homme en couchant avec lui, gardez-les vi-

vantes pour vous.

19 « Campez hors du camp pendant sept jours. Celui qui a tué quelqu'un et celui qui a touché un mort, purifiez-vous le troisième jour et le septième jour, vous et vos captifs.

²⁰ Vous purifierez tout vêtement, tout ce qui est fait en peau, tout ce qui est fait en poil de

chèvre et tout ce qui est fait en bois. »

²¹ Le sacrificateur Éléazar dit aux hommes de guerre qui allaient au combat : « Voici le règlement de la loi que l'Éternel a prescrite à Moïse.

²² Cependant, l'or, l'argent, l'airain, le fer,

l'étain et le plomb,

- ²³ tout ce qui peut résister au feu, vous le ferez passer par le feu, et il sera pur ; néanmoins, il sera purifié avec l'eau pour être impur. Tout ce qui ne résistera pas au feu, vous le ferez passer dans l'eau.
- ²⁴ Tu laveras tes vêtements le septième jour, et tu seras pur. Ensuite, tu entreras dans le camp. »

²⁵ L'Éternel parla à Moïse, et dit :

²⁶ Comptez le butin qui a été fait, tant pour les hommes que pour les animaux, vous, le prêtre Éléazar et les chefs de famille de l'assemblée,

²⁷ et partagez le butin en deux parties : entre les hommes de guerre qui sont allés au combat et toute l'assemblée.

- ²⁸ Prélève un tribut à l'Éternel sur les hommes de guerre qui sont allés au combat : une âme sur cinq cents, sur les personnes, sur le bétail, sur les ânes et sur les troupeaux.
- ²⁹ Prenez-en la moitié et donnez-la au prêtre Éléazar, pour l'offrande de l'Éternel.
- ³⁰ Sur la moitié des enfants d'Israël, tu prendras une personne tirée sur cinquante, du bétail, des ânes et des troupeaux, de tout le bétail, et tu la donneras aux Lévites, qui font le service de la tente de Yahvé. »
- ³¹ Moïse et le prêtre Éléazar firent ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse.
- ³² Or le butin, en sus du butin que les hommes de guerre avaient pris, fut de six cent soixante-quinze mille brebis,
 - ³³ soixante-douze mille têtes de bétail,
 - ³⁴ soixante et un mille ânes,
- ³⁵ et trente-deux mille personnes en tout, des femmes qui n'avaient pas connu d'homme en couchant avec lui.
- ³⁶ La moitié, qui était la part de ceux qui partaient pour la guerre, était en nombre de trois cent trente-sept mille cinq cents moutons;
- ³⁷ et le tribut de l'Éternel sur les moutons était de six cent soixante-quinze.
- ³⁸ Les bovins étaient au nombre de trente-six mille, et le tribut de l'Éternel était de soixante-douze.
- ³⁹ Les ânes étaient au nombre de trente mille cinq cents ; le tribut de l'Éternel était de soixante et un.

- ⁴⁰ Les personnes étaient au nombre de seize mille ; le tribut de l'Éternel était de trente-deux personnes.
- ⁴¹ Moïse remit au sacrificateur Éléazar le tribut, qui était l'ondoiement de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse.

42 Sur la moitié des enfants d'Israël, que Moïse

sépara des hommes qui avaient combattu

- ⁴³ (la moitié de l'assemblée était de trois cent trente-sept mille cinq cents moutons,
 - 44 trente-six mille têtes de bétail,
 - ⁴⁵ trente mille cinq cents ânes
 - ⁴⁶ et seize mille personnes),
- ⁴⁷ sur la moitié des enfants d'Israël, Moïse prit un homme et un animal sur cinquante, et les donna aux Lévites, qui faisaient le service du tabernacle de Yahvé, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.
- ⁴⁸ Les officiers qui commandaient les milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse.
- ⁴⁹ Ils dirent à Moïse : « Tes serviteurs ont fait le compte des hommes de guerre qui sont sous nos ordres, et il ne manque pas un seul homme parmi nous.
- 50 Nous avons apporté l'offrande de l'Éternel, ce que chacun a trouvé: des ornements en or, des bracelets, des bagues, des anneaux, des boucles d'oreilles et des colliers, pour faire l'expiation de nos âmes devant l'Éternel. »
- ⁵¹ Moïse et le sacrificateur Éléazar prirent leur or, tous les bijoux travaillés.

- ⁵² Tout l'or de l'ondoiement qu'ils offrirent à l'Éternel, des chefs de milliers et des chefs de centaines, fut de seize mille sept cent cinquante sicles. *
- ⁵³ Les hommes de guerre avaient fait du butin, chacun pour soi.
- ⁵⁴ Moïse et le prêtre Éléazar prirent l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, et l'apportèrent dans la tente d'assignation, comme souvenir pour les enfants d'Israël devant l'Éternel.

- ¹ Or les fils de Ruben et les fils de Gad avaient un très grand nombre de têtes de bétail. Ils virent le pays de Jaezer et le pays de Galaad. Voici, ce lieu était un lieu pour le bétail.
- ² Les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent parler à Moïse, au sacrificateur Éléazar et aux chefs de l'assemblée, et dirent :
- ³ « Ataroth, Dibon, Jazer, Nimrah, Hesbon, Elealeh, Sebam, Nebo et Beon,
- ⁴ le pays que Yahvé a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays d'élevage, et vos serviteurs ont du bétail. »
- ⁵ Ils dirent : « Si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs. Ne nous fais pas passer le Jourdain. »

^{31:52} Un shekel pèse environ 10 grammes ou environ 0,35 onces, donc 16 750 shekels représentent environ 167,5 kilogrammes ou environ 368,5 livres.

⁶ Moïse dit aux fils de Gad et aux fils de Ruben : « Vos frères iront-ils à la guerre pendant que vous serez assis ici ?

⁷ Pourquoi découragez-vous le cœur des enfants d'Israël d'aller dans le pays que l'Éternel

leur a donné?

8 Vos pères l'ont fait lorsque je les ai envoyés

de Kadès-Barnéa pour voir le pays.

- ⁹ Car lorsqu'ils montèrent à la vallée d'Eshcol et qu'ils virent le pays, ils découragèrent le cœur des enfants d'Israël, pour qu'ils n'aillent pas dans le pays que l'Éternel leur avait donné.
- ¹⁰ La colère de Yahvé s'enflamma ce jour-là, et il jura, en disant :
- ¹¹ « Aucun des hommes qui sont montés d'Égypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne verra le pays que j'ai juré à Abraham, à Isaac et à Jacob, parce qu'ils ne m'ont pas entièrement suivi.
- ¹² sauf Caleb, fils de Jephunné, le Kenizien, et Josué, fils de Nun, parce qu'ils ont entièrement suivi Yahvé ».
- ¹³ La colère de Yahvé s'enflamma contre Israël, et il le fit errer dans le désert pendant quarante ans, jusqu'à ce que toute la génération qui avait fait le mal aux yeux de Yahvé fût consumée.
- ¹⁴ « Voici, vous vous êtes levés à la place de vos pères, une multitude d'hommes pécheurs, pour augmenter la colère ardente de l'Éternel contre Israël.
- ¹⁵ Car si vous vous détournez de lui, il les abandonnera encore une fois dans le désert, et vous détruirez tout ce peuple. »

- 16 Ils s'approchèrent de lui et dirent : Nous construirons ici des bergeries pour notre bétail, et des villes pour nos petits enfants ;
- ¹⁷ mais nous-mêmes, nous serons armés pour marcher devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons conduits à leur place. Nos petits enfants habiteront dans les villes fortifiées, à cause des habitants du pays.
- ¹⁸ Nous ne retournerons pas dans nos maisons avant que les enfants d'Israël aient tous reçu leur héritage.
- ¹⁹ Car nous n'hériterons pas avec eux de l'autre côté du Jourdain et au-delà, puisque notre héritage nous est échu de ce côté-ci du Jourdain, à l'est. »
- ²⁰ Moïse leur dit : « Si vous faites cela, si vous vous armez pour aller à la guerre devant l'Éternel.
- ²¹ et que chacun de vos hommes armés passe le Jourdain devant l'Éternel jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis devant lui,
- ²² et que le pays soit soumis à l'Éternel, alors vous reviendrez et vous serez quittes envers l'Éternel et envers Israël. Ce pays sera alors votre propriété devant Yahvé.
- ²³ « Mais si tu ne le fais pas, voici, tu as péché contre l'Éternel, et sois sûr que ton péché te découvrira.
- ²⁴ Bâtissez des villes pour vos petits enfants et des parcs pour vos brebis, et faites ce qui est sorti de votre bouche. »
- ²⁵ Les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent à Moïse et dirent : « Tes serviteurs feront ce que

mon seigneur ordonne.

²⁶ Nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et tout notre bétail seront là, dans les villes de Galaad;

²⁷ mais tes serviteurs passeront, tout homme armé pour la guerre, devant l'Éternel pour combattre, comme le dit mon seigneur. »

²⁸ Moïse donna des ordres à leur sujet au prêtre Éléazar, à Josué, fils de Nun, et aux chefs

de famille des tribus des enfants d'Israël.

²⁹ Moïse leur dit: « Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain, chacun armé pour combattre devant Yahvé, et que le pays soit soumis devant vous, vous leur donnerez le pays de Galaad en propriété;

³⁰ mais s'ils ne passent pas avec vous armés, ils auront des propriétés au milieu de vous dans

le pays de Canaan. »

³¹ Les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent et dirent : « Nous ferons ce que

l'Éternel a dit à vos serviteurs.

- 32 Nous passerons armés devant Yahvé dans le pays de Canaan, et la possession de notre héritage restera avec nous au-delà du Jourdain.»
- ³³ Moïse donna aux fils de Gad, aux fils de Ruben et à la demi-tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Sihon, roi des Amoréens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le pays, avec ses villes et ses limites, et les villes des environs.
- ³⁴ Les fils de Gad bâtirent Dibon, Ataroth, Arœr,
 - ³⁵ Atroth-Shophan, Jazer, Jogbeha,

- ³⁶ Beth Nimrah et Beth Haran : villes fortes et replis pour les brebis.
- ³⁷ Les fils de Ruben bâtirent Hesbon, Élealé, Kiriathaïm,
- ³⁸ Nébo, Baal Méon, dont les noms ont été changés, et Sibma. Ils donnèrent d'autres noms aux villes qu'ils bâtirent.
- ³⁹ Les fils de Makir, fils de Manassé, allèrent à Galaad, s'en emparèrent et dépossédèrent les Amoréens qui s'y trouvaient.
- ⁴⁰ Moïse donna Galaad à Makir, fils de Manassé, qui l'habita.
- ⁴¹ Jaïr, fils de Manassé, alla prendre ses villages, et il les appela Havvoth Jaïr.
- ⁴² Nobach alla prendre Kenath et ses villages, et il l'appela Nobach, d'après son propre nom.

- ¹ Voici les voyages des enfants d'Israël, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte par leurs armées, sous la conduite de Moïse et d'Aaron.
- ² Moïse a écrit les points de départ de leurs voyages sur l'ordre de l'Éternel. Voici leurs itinéraires selon leurs points de départ.
- ³ Ils partirent de Ramsès le premier mois, le quinzième jour du premier mois ; le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent la main haute aux yeux de tous les Égyptiens,
- ⁴ pendant que les Égyptiens enterraient tous leurs premiers-nés, que Yahvé avait frappés parmi eux. Yahvé exerça aussi des jugements sur leurs dieux.

- ⁵ Les enfants d'Israël partirent de Ramsès, et ils campèrent à Succoth.
- ⁶ Ils partirent de Succoth, et campèrent à Étham, qui est à l'extrémité du désert.
- ⁷ Ils partirent d'Étham, et se retournèrent vers Pihahiroth, qui est devant Baal Zephon, et ils campèrent devant Migdol.
- ⁸ Ils partirent de devant Hahiroth, et traversèrent le milieu de la mer pour entrer dans le désert. Ils firent trois journées de marche dans le désert d'Étham, et ils campèrent à Mara.
- ⁹ Ils partirent de Mara, et arrivèrent à Elim. A Elim, il y avait douze sources d'eau et soixante-dix palmiers, et ils campèrent là.
- ¹⁰ Ils partirent d'Élim et campèrent près de la mer Rouge.
- ¹¹ Ils partirent de la mer Rouge, et campèrent dans le désert de Sin.
- ¹² Ils partirent du désert de Sin, et campèrent à Dophka.
- ¹³ Ils partirent de Dophka, et campèrent à Alush.
- ¹⁴ Ils partirent d'Alush, et campèrent à Rephidim, où il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.
- ¹⁵ Ils partirent de Rephidim, et campèrent dans le désert de Sinaï.
- ¹⁶ Ils partirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth Hattaavah.
- ¹⁷ Ils partirent de Kibroth Hattaava, et campèrent à Hatséroth.

- ¹⁸ Ils partirent de Hatséroth, et campèrent à Rithma.
- ¹⁹ Ils partirent de Rithma, et campèrent à Rimmon Pérez.
- ²⁰ Ils partirent de Rimmon Pérez, et campèrent à Libna.
 - ²¹ Ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa.
- ²² Ils partirent de Rissa, et campèrent à Kehelatha.
- ²³ Ils partirent de Kehelatha, et campèrent à la montagne de Shepher.
- ²⁴ Ils partirent de la montagne de Shepher, et campèrent à Harada.
- ²⁵ Ils partirent de Harada, et campèrent à Makheloth.
- ²⁶ Ils partirent de Makheloth, et campèrent à Tahath.
- ²⁷ Ils partirent de Tahath, et campèrent à Térach.
- ²⁸ Ils partirent de Térach, et campèrent à Mithka.
- ²⁹ Ils partirent de Mithka, et campèrent à Haschmona.
- ³⁰ Ils partirent de Haschmona, et campèrent à Moséroth.
- ³¹ Ils partirent de Moseroth, et campèrent à Bene Jaakan.
- ³² Ils partirent de Bene Jaakan, et campèrent à Hor Haggidgad.
- ³³ Ils partirent de Hor Haggidgad, et campèrent à Jotbatha.
- ³⁴ Ils partirent de Jotbatha, et campèrent à Abrona.

- ³⁵ Ils partirent d'Abrona, et campèrent à Etsjon-Géber.
- ³⁶ Ils partirent d'Etsjon-Géber, et campèrent à Kadès, dans le désert de Tsin.
- ³⁷ Ils partirent de Kadès, et campèrent à la montagne de Hor, à la limite du pays d'Édom.
- ³⁸ Le prêtre Aaron monta sur la montagne de Hor, sur l'ordre de l'Éternel, et il y mourut, la quarantième année après la sortie des enfants d'Israël du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier jour du mois.
- ³⁹ Aaron était âgé de cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut sur la montagne de Hor.
- ⁴⁰ Le roi cananéen d'Arad, qui habitait au sud du pays de Canaan, apprit l'arrivée des enfants d'Israël.
- ⁴¹ Ils partirent de la montagne de Hor, et campèrent à Zalmona.
- ⁴² Ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Punon.
- 43 Ils partirent de Punon, et campèrent à Oboth.
- ⁴⁴ Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Iyim Abarim, sur la frontière de Moab.
- ⁴⁵ Ils partirent de Iyim, et campèrent à Dibon Gad.
- ⁴⁶ Ils partirent de Dibon Gad, et campèrent à Almon Diblathaïm.
- ⁴⁷ Ils partirent d'Almon Diblathaïm, et campèrent dans les montagnes d'Abarim, devant Nébo.
- ⁴⁸ Ils partirent des montagnes d'Abarim, et campèrent dans les plaines de Moab, près du

Jourdain, à Jéricho.

⁴⁹ Ils campèrent près du Jourdain, depuis Beth Jeshimoth jusqu'à Abel Shittim, dans les plaines de Moab.

⁵⁰ Yahvé parla à Moïse dans les plaines de

Moab, près du Jourdain, à Jéricho, et dit :

⁵¹ Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : « Quand vous aurez passé le Jourdain pour entrer dans le pays de Canaan,

⁵² vous chasserez devant vous tous les habitants du pays, vous détruirez toutes leurs idoles de pierre, toutes leurs images en fonte, et vous démolirez tous leurs hauts lieux.

⁵³ Vous prendrez possession du pays et vous l'habiterez, car je vous ai donné le pays pour que

vous le possédiez.

- ⁵⁴ Vous hériterez du pays par le sort, selon vos familles; vous donnerez un plus grand héritage aux plus grands, et un plus petit héritage aux plus petits. Tout ce qui reviendra à un homme par le sort lui appartiendra. Vous hériterez selon les tribus de vos pères.
- 55 « Mais si vous ne chassez pas devant vous les habitants du pays, ceux que vous laisserez subsister seront comme des aiguillons dans vos yeux et des épines dans vos côtés. Ils te harcèleront dans le pays où tu habites.
- ⁵⁶ Il arrivera que ce que j'ai pensé leur faire, je vous le ferai aussi. »

- ¹ L'Éternel parla à Moïse, et dit :
- ² Donne cet ordre aux enfants d'Israël, et disleur: Lorsque vous entrerez dans le pays de

Canaan, le pays qui vous sera donné en héritage, le pays de Canaan, selon ses limites,

- ³ votre quart méridional partira du désert de Tsin, le long du côté d'Édom, et votre limite méridionale partira de l'extrémité de la mer Salée. à l'orient.
- ⁴ Votre frontière tournera au sud de la montée d'Akrabbim, et passera à Tsin; elle passera au sud de Kadès Barnea; de là, elle ira à Hazar Addar, et passera à Azmon.
- ⁵ La frontière tournera depuis Azmon vers le ruisseau d'Égypte, et s'arrêtera à la mer.
- ⁶ "Pour la frontière occidentale, tu auras la grande mer et son bord. Ce sera ta frontière occidentale.
- 7 « Voici quelle sera votre limite septentrionale : depuis la grande mer, vous tracerez pour vous la montagne de Hor.
- ⁸ De la montagne de Hor, vous marquerez l'entrée de Hamath, et la frontière passera par Zedad.
- ⁹ Puis la frontière ira jusqu'à Ziphron, et se terminera à Hazar Enan. Ce sera votre frontière nord.
- ¹⁰ Tu délimiteras ta frontière orientale de Hazar Enan à Shepham.
- ¹¹ La frontière descendra de Shepham à Riblah, à l'est d'Ain. La limite descendra et s'étendra jusqu'au bord de la mer de Chinnereth, à l'est.
- ¹² La frontière descendra jusqu'au Jourdain et se terminera à la mer Salée. Tel sera votre pays, selon les frontières qui l'entourent. »
- ¹³ Moïse donna cet ordre aux enfants d'Israël : Voici le pays dont vous hériterez par le sort,

et que l'Éternel a ordonné de donner aux neuf tribus et à la demi-tribu.

- ¹⁴ La tribu des fils de Ruben, selon les maisons de leurs pères, la tribu des fils de Gad, selon les maisons de leurs pères, et la demi-tribu de Manassé, ont reçu leur héritage.
- ¹⁵ Les deux tribus et la demi-tribu ont reçu leur héritage au-delà du Jourdain, à Jéricho, à l'est, vers le soleil levant. »
 - ¹⁶ Yahvé parla à Moïse, et dit :
- ¹⁷ Voici les noms des hommes qui vous partageront le pays en héritage : Le prêtre Éléazar et Josué, fils de Nun.
- ¹⁸ Tu prendras un prince de chaque tribu, pour partager le pays en héritage.
- ¹⁹ Voici les noms de ces hommes : Pour la tribu de Juda : Caleb, fils de Jephunné.
- ²⁰ Pour la tribu des fils de Siméon : Shemuel, fils d'Ammihud.
- ²¹ pour la tribu de Benjamin : Elidad, fils de Chislon
- ²² pour la tribu des fils de Dan : un prince, Bukki, fils de Jogli
- ²³ Pour les fils de Joseph : de la tribu des fils de Manassé, le prince Hanniel, fils d'Ephod.
- ²⁴ pour la tribu des fils d'Éphraïm : le prince Kemuel, fils de Shiphtan
- ²⁵ pour la tribu des fils de Zabulon : le prince Elizaphan, fils de Parnach
- ²⁶ pour la tribu des fils d'Issacar, le prince Paltiel, fils d'Azzan.
- ²⁷ pour la tribu des fils d'Aser, le prince Ahihud, fils de Shelomi

²⁸ pour la tribu des fils de Nephthali, le prince Pedahel, fils d'Ammihud ».

²⁹ Tels sont ceux à qui Yahvé ordonna de faire le partage de l'héritage des enfants d'Israël dans le pays de Canaan.

- ¹ Yahvé parla à Moïse dans les plaines de Moab, près du Jourdain, à Jéricho, et dit :
- ² « Ordonne aux enfants d'Israël de donner aux Lévites des villes à habiter sur leur héritage. Tu donneras aux Lévites des pâturages pour les villes qui les entourent.
- ³ Ils auront les villes pour y habiter. Leurs pâturages seront destinés à leur bétail, à leurs biens et à tous leurs animaux.
- ⁴ « Les pâturages des villes que vous donnerez aux Lévites partiront de l'enceinte de la ville et s'étendront en dehors sur mille coudées* tout autour.
- ⁵ Vous mesurerez à l'extérieur de la ville, à l'est, deux mille coudées, au sud, deux mille coudées, à l'ouest, deux mille coudées, au nord, deux mille coudées, la ville étant au milieu. Telles seront les terres de pâturage de leurs villes.
- ⁶ « Les villes que tu donneras aux Lévites seront les six villes de refuge que tu donneras au meurtrier de l'homme pour qu'il s'y réfugie. En plus de celles-ci, tu donneras quarante-deux villes.

^{* 35:4} Une coudée est la longueur du bout du majeur au coude du bras d'un homme, soit environ 18 pouces ou 46 centimètres.

- ⁷ Toutes les villes que tu donneras aux Lévites seront quarante-huit villes, avec leurs pâturages.
- ⁸ En ce qui concerne les villes que tu donneras en propriété aux enfants d'Israël, tu prendras beaucoup sur le grand nombre et peu sur le petit nombre. Chacun, selon l'héritage qu'il aura reçu, donnera une partie de ses villes aux Lévites. »

⁹ Yahvé parla à Moïse et dit :

- 10 Parle aux enfants d'Israël et dis-leur : « Lorsque vous aurez passé le Jourdain pour entrer dans le pays de Canaan,
- ¹¹ vous vous désignerez des villes qui seront pour vous des villes de refuge, afin que le meurtrier qui tue quelqu'un involontairement puisse s'y réfugier.
- ¹² Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur, afin que le meurtrier ne meure pas avant de se présenter devant l'assemblée pour être jugé.
- ¹³ Les villes que vous donnerez seront pour vous six villes de refuge.
- ¹⁴ Vous donnerez trois villes au-delà du Jourdain, et vous donnerez trois villes dans le pays de Canaan. Ce seront des villes de refuge.
- ¹⁵ Ces six villes serviront de refuge aux enfants d'Israël, à l'étranger et à celui qui habite au milieu d'eux, afin que quiconque tue quelqu'un involontairement puisse s'y réfugier.
- ¹⁶ "'Mais s'il l'a frappé avec un instrument de fer, au point qu'il soit mort, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera puni de mort.

- ¹⁷ S'il l'a frappé à la main avec une pierre qui puisse faire mourir un homme, et que celui-ci soit mort, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera puni de mort.
- ¹⁸ Ou bien, s'il le frappe à la main avec une arme de bois, qui puisse tuer un homme, et que celui-ci meure, c'est un meurtrier. Le meurtrier sera puni de mort.

¹⁹ Le vengeur du sang fera mourir lui-même le meurtrier. Quand il le rencontrera, il le mettra à mort.

²⁰ S'il l'a bousculé par haine, ou s'il lui a lancé quelque chose en le guettant, au point qu'il soit

mort,

- ²¹ ou s'il l'a frappé de sa main par hostilité, au point qu'il soit mort, celui qui l'a frappé sera puni de mort. C'est un meurtrier. Le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier quand il le rencontrera.
- ²² "'Mais s'il l'a poussé brusquement sans hostilité, ou s'il a lancé sur lui quelque chose sans le guetter,
- ²³ ou avec une pierre quelconque, par laquelle un homme peut mourir, sans le voir, et qu'il l'a jetée sur lui de telle sorte qu'il est mort, et qu'il n'était pas son ennemi et ne cherchait pas à lui faire du mal,
- ²⁴ alors la congrégation jugera entre le frappeur et le vengeur du sang selon ces ordonnances.
- ²⁵ L'assemblée délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang, et l'assemblée le rétablira dans sa ville de refuge, où il s'était enfui. Il y restera jusqu'à la mort du grand

prêtre, qui a été oint de l'huile sainte.

²⁶ "'Mais si le meurtrier dépasse le périmètre de la ville de refuge où il s'est enfui,

²⁷ si le vengeur du sang le trouve en dehors du périmètre de la ville de refuge et que le vengeur du sang tue le meurtrier, il ne sera pas coupable de meurtre,

²⁸ car il aurait dû rester dans sa ville de refuge jusqu'à la mort du grand prêtre. Mais après la mort du grand prêtre, le meurtrier retournera dans le pays qu'il possède.

- ²⁹ "'Ces choses seront pour vous une loi et une ordonnance à travers vos générations dans toutes vos habitations.
- ³⁰ "'Si quelqu'un tue une personne, le meurtrier sera tué sur la base du témoignage des témoins; mais un témoin ne pourra pas témoigner seul contre une personne pour qu'elle meure.
- ³¹ "'Tu ne prendras pas de rançon pour la vie d'un meurtrier qui est coupable de mort. Il sera mis à mort.
- ³² "'Tu ne prendras pas de rançon pour celui qui s'est réfugié dans sa ville de refuge, afin qu'il revienne habiter dans le pays avant la mort du prêtre.
- ³³ "'Vous ne souillerez donc pas la terre où vous habitez, car le sang souille la terre. On ne peut faire pour la terre l'expiation du sang qui y est versé, que par le sang de celui qui l'a versé.
- ³⁴ Vous ne souillerez pas le pays que vous habitez, où j'habite, car moi, Yahvé, j'habite au milieu des enfants d'Israël.'"

36

¹ Les chefs de famille des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles des fils de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse et devant les princes, les chefs de famille des enfants d'Israël.

² Ils dirent : « Yahvé a ordonné à mon seigneur de donner le pays en héritage par tirage au sort aux enfants d'Israël. Mon seigneur a reçu l'ordre de Yahvé de donner l'héritage de Zelophehad,

notre frère, à ses filles.

- ³ Si elles se marient à l'un des fils des autres tribus des enfants d'Israël, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos pères et ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront. Il sera ainsi retranché du lot de notre héritage.
- ⁴ Quand viendra le jubilé des enfants d'Israël, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle ils appartiendront. Ainsi leur héritage sera retranché de l'héritage de la tribu de nos pères. »
- ⁵ Moïse donna aux enfants d'Israël un ordre conforme à la parole de Yahvé, en disant : « La tribu des fils de Joseph dit ce qui est juste.
- ⁶ Voici ce que l'Éternel ordonne pour les filles de Zelophehad : Qu'elles se marient à qui bon leur semble, mais elles se marieront dans la famille de la tribu de leur père.
- ⁷ Ainsi, aucun héritage des enfants d'Israël ne passera d'une tribu à l'autre, car les enfants d'Israël conserveront tous l'héritage de la tribu de leurs pères.

- ⁸ Toute fille qui possédera un héritage dans une tribu des enfants d'Israël sera la femme d'un membre de la famille de la tribu de son père, afin que les enfants d'Israël possèdent chacun l'héritage de leurs pères.
- ⁹ Ainsi, aucun héritage ne passera d'une tribu à une autre tribu, car les tribus des enfants d'Israël garderont chacune leur héritage.'"

¹⁰ Les filles de Tselophehad firent ce que

l'Éternel avait ordonné à Moïse :

¹¹ car Mahla, Tirza, Hogla, Milca et Noé, filles de Tselophehad, furent mariées aux fils des frères de leur père.

12 Elles furent mariées dans les familles des fils de Manassé, fils de Joseph. Leur héritage resta

dans la tribu de la famille de leur père.

13 Tels sont les commandements et les ordonnances que Yahvé a prescrits par Moïse aux enfants d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain, à Jéricho.

cxxxii

Sainte Bible libre pour le monde The Holy Bible in French, Sainte Bible Libre pour le monde translation

Public Domain

Language: français (French)

Translation by: David Williams

Contributor: Michael Paul Johnson

Domaine Public

Il s'agit d'un brouillon de traduction. Il est en cours de relecture et d'édition. Si vous trouvez des erreurs, veuillez nous en informer à https://eBible.org/cgi-bin/contact.cgi.

This is a draft translation. It is being proofread and edited. If you find errors, please let us know at https://eBible.org/cgi-bin/contact.cgi.

2025-05-20

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 20 May 2025 from source files dated 20 May 2025 $\,$

571c41a7-07bb-5560-aeec-f90c77fce072